
Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 13 février 2017

La séance est ouverte à 16 heures 15 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

(M. Mathieu Soares procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents : M. Jean-Paul BRET - M. Prosper KABALO – M. Didier VULLIERME - Mme Agnès THOUVENOT - M. Gilbert-Luc DEVINAZ - Mme Sarah SULTAN - M. Richard LLUNG - M. Marc AMBROGELLY - Mme Dany MONTOIS - M. Loïc CHABRIER - Mme Dominique BALANCHE - M. Damien BERTHILIER - Mme Christelle GACHET - M. Jonathan BOCQUET - M. Ali MOHAMED AHAMADA - Mme Myriam GROS-IZOPET - M. Alain BRISSARD - Mme Samia BELAZIZ - Mme Laura GANDOLFI - M. Ikhlef CHIKH – Mme Chantal ROUX - M. Pascal MERLIN - Mme Farida CASOLI - Mme Antoinette BUTET-VALLIAS - M. Mathieu SOARES - M. Frédéric VERMEULIN – Mme Melouka HADJ-MIMOUNE – M. Yann CROMBECQUE - M. Jean-Paul CHICH - Mme Pascale CROZON - Mme Chafia TIFRA - M. Movses NISSANIAN - Mme Djamila GHEMRI - M. Jacky ALBRAND - M. Jean-Wilfried MARTIN – Mme Martine MAURICE - Mme Emmanuelle HAZIZA – M. Régis LACOSTE - Mme Virginie PANICO - M. Hervé MOREL - M. Stéphane PONCET – Mme Michelle MOREL - M. Michel CASOLA - Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE - Mme Béatrice VESSILLER - Mme Zemorda KHELIFI - M. Olivier GLUCK

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Claire LE FRANC (pouvoir à M. Didier VULLIERME)

Mme Anne REVEYRAND (en retard, pouvoir à Mme Christelle GACHET)

Mme Marie-Neige BLANC (pouvoir à Mme Myriam GROS-IZOPET)

Mme Yasmina SALHI (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

M. Olivier BAUD (pouvoir à M. Jean-Paul CHICH)

Mme Natalie PERRET (en retard, pouvoir à Mme Farida CASOLI)

M. Hector BRAVO (pouvoir à M. Mathieu SOARES)

M. Richard MORALES (pouvoir à M. Hervé MOREL)

- : -

M. LE MAIRE.- Nous allons procéder à l'appel nominal.

(Monsieur Mathieu Soares procède à l'appel nominal.)

Vous aurez à signer la feuille de présence.

Nous allons adopter le procès-verbal de la séance précédente, le jeudi 15 décembre 2016.

Avez-vous des observations ou des remarques ? *(Non)*

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez eu connaissance de la délégation du Maire en vertu de l'article 2122.22 du Code général des collectivités territoriales, documents qui vous ont été communiqués en même temps que la convocation à ce Conseil Municipal.

Mes chers collègues, avant de passer à l'ordre du jour de notre Conseil Municipal, je voudrais rendre hommage à deux de nos collègues récemment disparus.

Vous savez sans doute qu'un hommage a été rendu à Henry Chabert lors du dernier Conseil de la Métropole, le 30 janvier dernier. Je voudrais y associer notre Conseil.

C'est au sein de la ville de Lyon et de la communauté urbaine qu'Henry Chabert, en tant qu'adjoint au maire et vice-président, a développé et mis en œuvre ses principaux projets. Son nom restera notamment attaché au premier plan Lumière, au réaménagement d'espaces publics emblématiques comme la place des Terreaux ou encore à la réalisation de la Cité Internationale. Il avait conduit la liste d'opposition à Villeurbanne lors des élections municipales du printemps 2008. Nous avons eu ainsi, à de nombreuses reprises, l'occasion de confronter nos points de vue et notre vision de la ville durant la campagne électorale.

Ces échanges s'étaient poursuivis durant la mandature. Je salue l'adversaire politique qu'il fut avec sa pugnacité mais également la courtoisie dont il a toujours su faire preuve.

En ce début d'année 2017, nous avons eu aussi la tristesse d'apprendre le décès de Marcel Guillermin, conseiller municipal de 1989 à 1995 puis de 1995 à 2001. Il était très engagé dans la défense et la promotion des commerçants de son quartier, celui des Maisons-Neuves. Il fut, en tant qu'élu, le premier président du conseil de quartier Ferrandière Grandclément. Marcel Guillermin était un homme simple, d'une grande générosité, qui aimait profondément sa ville et son quartier. Nous saluons ses engagements et sa mémoire.

Je vais vous demander de respecter une minute de silence pour ces deux anciens élus.

(Une minute de silence est respectée.)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Nous passons à notre ordre du jour.

Je vous indique la date du prochain Conseil Municipal. Je crois l'avoir déjà fait lors de la séance précédente mais je le fais à nouveau : le lundi 27 mars 2017. Nous voterons le compte administratif de l'année 2016.

M. LE MAIRE.- Lors de la conférence des présidents, nous avons convenu d'avoir une discussion groupée sur deux rapports. Tous deux concernent l'opération dite « Territoires zéro chômeur de longue durée » à Villeurbanne.

La rapporteure est Mme Thouvenot. Nous avons convenu qu'elle fasse une présentation avec quelques images qui viendront en support de son propos puis interviendront tous les groupes pour une durée maximum de 4 minutes chacun.

1 – CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L'ASSOCIATION D'EXPÉRIMENTATION TERRITORIALE CONTRE LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE ET L'ENTREPRISE À BUT D'EMPLOI –
Mme Agnès THOUVENOT

2 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA MRIE – MISSION RÉGIONALE D'INFORMATION SUR L'EXCLUSION – TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE –
Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire.

Je suis très heureuse de revenir vers vous sept mois après l'adoption à l'unanimité du principe de la candidature de Villeurbanne à cette expérimentation. En juillet 2016, vous aviez tous voté le principe de cette candidature.

Au cours du Conseil Municipal du 21 novembre, nous avons appris la décision favorable de retenir Villeurbanne comme territoire d'expérimentation sur ce projet.

Depuis l'annonce de la candidature, le projet a évolué. Il s'est affiné avec l'ensemble des parties prenantes, en particulier les habitants, les institutions et les entreprises. Aujourd'hui, nous vous présentons le cadre effectif de l'expérimentation tel que nous allons le conduire à Villeurbanne.

Une première délibération permet la signature de conventions avec le fonds national d'expérimentation qui permettra le financement de cette expérimentation.

Une seconde délibération concerne une attribution de subvention à la MRIE avec laquelle nous avons co-développé le projet depuis neuf mois maintenant. Elle sera notamment chargée de l'évaluation du projet.

Pour mémoire, « Territoires zéro chômeur de longue durée », c'est d'abord un projet citoyen, un projet militant porté par ATD Quart Monde qui est devenu, ensuite, une loi d'expérimentation, une loi votée à l'unanimité par les députés et les sénateurs.

Ce projet fait le pari de résorber le chômage de longue durée dans des territoires en affectant les dépenses d'allocations-chômage, les dépenses d'allocations sociales et les dépenses d'accompagnement social à la création d'emplois. Il inverse la logique de l'insertion ou de la recherche d'emploi et, plutôt que d'accompagner les personnes

pendant des semaines vers l'emploi, ce qui a un coût pour la collectivité mais également pour les personnes en termes d'estime de soi et de temps perdu, on crée de l'emploi sur le territoire sur la base des besoins non couverts et des compétences des habitants.

À Villeurbanne, nous avons ciblé le quartier Saint-Jean, un quartier de 3 500 habitants qui connaît un très fort taux de chômage, en particulier chez les plus de 50 ans et les jeunes. Ce quartier dispose également d'atouts très importants puisqu'il accueille de nombreuses entreprises, environ 200, soit 1 500 emplois, des acteurs de l'insertion par l'activité économique nombreux et solides, ainsi que des dynamiques urbaines importantes.

Notre conviction, au-delà du retour à l'emploi des personnes concernées, c'est que ce projet sera bénéfique pour le territoire dans sa totalité.

Pour ce faire, nous avons conçu une organisation qui s'appuie sur trois entités.

- Un comité local qui regroupe les parties prenantes du projet et assure son pilotage.

C'est dans cette instance, à la fois forum et bureau, que l'expérimentation sera animée mais également surveillée de près. Je pense notamment aux services de la DIRECCTE qui surveilleront le fait que le projet n'entre pas en concurrence avec l'économie conventionnelle mais également avec les acteurs de l'insertion par l'activité économique.

- L'entreprise qui sera appelée EmerJean.

Elle aura un statut de société par actions simplifiée, avec l'agrément ESUS. Elle sera dotée d'un capital de 32 000 € -je viens d'avoir l'information. Seront actionnaires de cette entreprise 11 entreprises du territoire, ainsi que les bailleurs sociaux Est Métropole Habitat et Rhône Saône Habitat. Nous aurons un comité participatif pour les salariés et un comité stratégique.

- Une association loi 1901 éligible au mécénat.

Elle s'appellera « Le bousteur de Saint-Jean » et assurera à la fois le département de recherche et de développement de l'entreprise mais également la prospective ressources humaines. Cette association sera éligible au mécénat de compétence et nous avons d'ores et déjà un directeur mis à disposition par son entreprise pour assurer la direction de ce projet.

C'est un projet qui concerne beaucoup de monde : des entreprises de l'économie conventionnelle, des entreprises de l'économie sociale et solidaire mais également des habitants.

Je répondrai à vos questions qui seront sûrement nombreuses et nourries.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Thouvenot.

Une intervention pour le groupe UDI, Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le projet « Territoires zéro chômeur de longue durée » est un projet de longue haleine, soutenu par plusieurs organisations de lutte contre la pauvreté. Il a conduit à une loi pour l'expérimentation territoriale de ce projet. Cette loi a même été votée à l'unanimité

comme cela vient d'être rappelé. Cela montre que nous souhaitons tous résorber ce fléau.

Outre l'aide de l'État, plusieurs fondations y compris des fondations d'entreprises soutiennent ce projet. Le quartier de Villeurbanne Saint-Jean a été retenu parmi les dix territoires d'expérimentation en France. Il faut dire que, comme nous le répétons régulièrement, le quartier Saint-Jean cumule tous les problèmes, notamment celui de l'enclavement qui aboutit à une faible attractivité. Les conséquences sont dramatiques avec des taux de chômage bien plus élevés qu'en moyenne, notamment le chômage de longue durée.

Si le mécanisme retenu est manifestement un mécanisme d'emplois aidés, il relève naturellement de l'effort nécessaire pour redonner une chance aux trop nombreux quartiers de France en grande difficulté, accumulant chômage, pauvreté et de nombreuses conséquences sociales.

Il s'agit toutefois d'une expérimentation, cela sous-entend que nous ne sommes pas sûrs du succès de ce genre d'initiative. Bien naturellement, nous ne pouvons qu'y souscrire.

Là où le bât blesse, c'est que cette initiative se heurte à un taux de chômage record en France avec environ 6 millions de chômeurs cumulés et 9 millions de pauvres. Ainsi, l'effort consenti semble dérisoire face à l'ampleur du problème.

Naturellement, cette action serait d'autant plus efficace si le chômage diminuait fortement comme dans la plupart des pays comparables à la France. L'Allemagne, que je cite régulièrement, a su réduire le taux de chômage d'environ 12 % à moins de 5 %. Cela a naturellement conduit à un redressement spectaculaire des comptes publics en Allemagne, avec un excédent budgétaire. Le SMIC allemand vient même de dépasser le SMIC français. L'Allemagne a donc bien plus de marge de manœuvre pour lutter contre la pauvreté dont le taux reste comparable à celui de la France.

Qu'ont-ils fait pour atteindre ce résultat ? N'en déplaise à la Gauche, comme tous les pays similaires à la France qui ont réussi à enrayer le chômage, l'Allemagne a libéralisé le travail et réduit la dépense publique afin de réduire le coût du travail pour gagner en compétitivité sur le plan mondial. C'est la seule solution si on veut conserver un pouvoir d'achat élevé car, dans notre monde mondialisé, aucun acteur économique ne fera de cadeau à la France.

Une des actions phares de l'Allemagne, menée par Gerhard Schröder, homme politique de Gauche, a été de réduire le nombre d'emplois publics pour réduire le coût du travail privé. Cela a marché !

Aujourd'hui, la France compte environ 4,45 millions d'emplois publics contre 4,50 millions en Allemagne. Au prorata de la population, pour être aussi efficaces que l'Allemagne, nous devrions réduire la fonction publique à environ 3,7 millions d'emplois soit 1,8 million d'emplois en moins.

Réduire de 1,8 million d'emplois la fonction publique en France aboutirait à une économie d'environ 126 Md€ par an. Nous aurions donc environ 57 Md€ d'excédent budgétaire.

Évidemment, réduire autant d'emplois, cela n'est pas faisable en cinq ans. Mais, en travaillant chacun un peu plus, nous aurions des marges de manœuvre considérables pour

résorber enfin et de façon durable les quartiers en grande difficulté comme Saint-Jean et les cinq autres quartiers en difficulté de Villeurbanne.

De plus, nous aurions les moyens d'une véritable politique de développement durable comme le fait l'Allemagne, notamment en termes de transports en commun, et nous pourrions vraiment désenclaver Saint-Jean mais, pour cela, il faut regarder ce que fait le reste du monde.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le groupe Europe Écologie Les Verts, Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

M. Hollande, comme il s'y était pourtant engagé, n'a pas réussi à renverser la donne en matière d'emploi. Les chiffres sont aujourd'hui sans appel et la France est particulièrement touchée par la question du chômage de longue durée : plus de 2 millions de personnes subissent ce cycle infernal duquel il est extrêmement difficile de sortir et qui a un impact très néfaste sur la santé des personnes concernées et sur leur espérance de vie, comme l'attestent certaines études. Une situation qui entraîne également de l'isolement, des difficultés à accéder à un logement ou à des crédits bancaires.

Classé quartier Politique de la Ville en 1991, le quartier Saint-Jean est identifié depuis de trop nombreuses années comme prioritaire. Près de 21 % de sa population est touchée par le chômage contre 12 % à Villeurbanne. Le chômage de longue durée et la précarité y avancent de pair dans un contexte difficile, malgré le potentiel économique élevé de ce quartier et le nombre de structures de l'ESS déjà implantées sur place.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que partager l'objectif poursuivi par cette expérimentation innovante et le choix du territoire de Saint-Jean. Nous la soutenons d'autant plus qu'elle a pour origine une initiative d'ATD Quart Monde élaborée en amont, en étroite collaboration avec les associations qui travaillent auprès de ces publics. De plus, elle a été votée à l'unanimité au Parlement. Elle vise à rediriger le coût du chômage d'exclusion pour permettre à des personnes longtemps privées d'emploi d'accéder à un CDI rémunéré au SMIC, dans des entreprises du secteur de l'ESS. Le fait de créer des CDI est d'ailleurs un élément auquel nous souscrivons car les nombreux dispositifs actuels d'emplois aidés conduisent souvent à des emplois à durée limitée.

Par ailleurs, il existe une multitude de besoins non satisfaits et de travaux utiles à la société. Par exemple, 60 % des métiers de demain n'existent pas aujourd'hui. Rien qu'en Rhône-Alpes Auvergne, à l'horizon 2020, la région verra la création de 20 000 emplois verts nouveaux et la transformation de 50 000 situations professionnelles liées à la réduction de l'empreinte écologique. Le champ de l'économie verte est donc source de création de nombreux emplois et il permet en plus la transition énergétique et écologique incontournable de l'économie, nécessaire à notre environnement.

À Villeurbanne, plusieurs activités ont commencé à émerger : activités de transport verdissant, d'artisanat avec la rénovation thermique, de construction avec les labellisations de bâtiments nouveaux. D'autres métiers verts verront le jour dans les prochaines années autour de la production d'énergie locale, de l'agriculture urbaine, de

l'éducation au développement durable ou encore de l'accompagnement et du pilotage de réduction d'énergie.

Toutefois, plusieurs remarques se veulent constructives.

Les nouveaux emplois impliquent une transformation des compétences. Le chômage de longue durée est souvent lié à un manque de qualification ou à une qualification qui ne correspond pas aux besoins du marché du travail. Or, 18 % des demandeurs d'emploi longue durée sont sans formation à Saint-Jean. Le salaire est prévu pour l'expérimentation mais la question de la formation de ces personnes qui vont occuper des postes dans des activités qui n'existaient pas et qui nécessiteront une technicité certaine et parfois élevée reste floue dans la description du dispositif.

De plus, cette expérimentation prévoit un salaire au SMIC. Il ne faudrait pas que les emplois créés soient des sous-emplois payés au SMIC, sans possibilité d'évolution. Se pose alors la question du dimensionnement des salaires. La question du SMIC ne se pose pas pour des emplois peu techniques et peu qualifiés, mais qu'en est-il des postes qualifiés qui ne peuvent à juste titre accepter une rémunération au SMIC ?

Par ailleurs, vous évoquez l'implication, au sein du comité local de l'expérimentation, des habitants de Saint-Jean par le biais du conseil de quartier. Cependant, un conseil citoyen, comme le prévoit la loi, a vu le jour aux Buers. Qu'en est-il du conseil citoyen à Saint-Jean qui pourrait également être impliqué dans l'expérimentation ?

Pour terminer, rappelons que l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 dispose que « *toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille* ». Pour redonner de la dignité à toute personne en situation d'exclusion, c'est à la sauvegarde de la solidarité nationale qu'il faut s'attacher en réduisant les écarts indécents de revenus pour permettre un revenu minimum pour tous.

Et parce qu'en 15 ans, 10 % de la richesse a été soustraite aux salaires pour aller rémunérer le capital et la rente, pour lutter contre le chômage, il faut s'attaquer à sa cause première : la dégradation de la répartition de la richesse au détriment des plus pauvres.

Notre groupe votera donc sans hésiter ces deux délibérations.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le groupe Front National, Madame Morel ?

Mme Michèle MOREL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Madame Thouvenot, depuis juillet, nous n'avons pas changé d'avis sur ce nouveau modèle économique financé différemment par rapport à tout ce que vous proposez d'habitude, tant au niveau local que national.

Nous ne nous faisons pas forcément beaucoup d'illusions sur la pérennité de ce modèle qui relève du parcours du combattant, saluant au passage votre obstination. Nous vous sentons assez sceptique d'autant qu'il est difficile de bien saisir la complexité des

mécanismes financiers et administratifs ainsi que la répartition des rôles tant au niveau du comité de pilotage que de la mission régionale de lutte contre l'exclusion sur laquelle je reviendrai.

Nous le répétons, les vraies solutions résident au retour de l'activité économique à l'exemple d'autres pays -le bilan du gouvernement socialiste à cet égard a été assez catastrophique- et d'un changement fondamental de mentalité par ceux-là mêmes qui, aujourd'hui, sont au bord de la société. Pas toujours de la faute de la société, pas toujours de la faute des employeurs.

Cette expérimentation doit nous être présentée, c'est ce que nous souhaitons, au moins annuellement car vous nous devez des réponses quant à son efficacité et son devenir.

Bon courage pour mettre au travail une partie des 300 demandeurs d'emploi du quartier de Saint-Jean !

(Brouhaha)

Là où cela ne va plus : vous demandez aux élus d'attribuer 8 000 €, sur lesquels nous ne discutons pas d'ailleurs, à cette mission régionale, sans savoir vraiment nous présenter un rapport correct qui circonstancie cette dépense en décrivant son utilité concrète. Ce serait tout de même la moindre des choses et, là, je prends à témoin mes collègues car vous avez pris l'habitude, depuis un certain temps, de ce genre de rédaction.

Comment voulez-vous que nous nous fassions une idée quand vous expliquez : « repérer les phénomènes émergents », « permettre à chacun de prendre du recul par rapport à des actions ou des analyses », « développer une approche transversale », « considérer les personnes dans leur globalité ». Nous n'avons rien compris !

(Brouhaha)

La lecture de ce charabia ridicule qui ne veut rien dire, et c'est peut-être sa raison d'être, nous laisse penser que vous n'êtes pas très bavards sur la question, vous êtes peut-être embarrassés. Quoi qu'il en soit, Madame Thouvenot, tout en vous souhaitant bon courage, nous nous abstiendrons au lieu du vote positif de la dernière fois.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le groupe Radical Génération Écologie Citoyen, Monsieur Merlin ?

M. Pascal MERLIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le dispositif « Territoires zéro chômeur de longue durée » est le fruit d'une mobilisation active de la société civile jusqu'au législateur afin de sortir les individus les plus fragiles de leur précarité.

Ce dispositif s'inscrit dans une volonté ferme de lutter durablement contre le chômage et c'est d'ailleurs l'une des priorités du quinquennat de François Hollande. Ce dispositif tente donc de répondre dans une certaine mesure au défi que représente le chômage de masse mais soulève également certains questionnements.

Comme l'a dit mon collègue Jonathan Bocquet, lorsqu'une loi portant sur l'économie est votée à l'unanimité, c'est que quelqu'un ne l'a pas comprise.

Deux malices se trouvent sous-tendues dans le dispositif.

La première consiste à dire qu'il ne faudrait pas verser des aides sociales sans contrepartie. Il est vain de penser qu'il vaut mieux faire n'importe quoi que de ne rien faire. L'entreprise à but d'emploi, c'est un peu curieux. On ne crée pas des entreprises pour créer des emplois, on crée des entreprises pour créer des biens et des services. La création d'emplois en est son corollaire. L'emploi n'est pas un but en soi mais des emplois utiles à la société, à un quartier, dans le domaine de la solidarité, de la santé, de la propreté, oui.

La deuxième malice plus pernicieuse consiste à entériner l'idée que le chômage est essentiellement dû au coût du travail. C'est ainsi que les « Territoires zéro chômeur de longue durée » reposent sur une modalité simple de baisse du coût du travail par une prise en charge par la société. Cela pourrait être mortifère mais je crois que tout le monde ne s'en rend pas compte.

Avant, le travail était source de solidarité, les politiques distributives reposent sur l'impôt sur le revenu. Avec le « Territoires zéro chômeur de longue durée », le travail n'est plus la source mais l'objet de la solidarité. On inverse donc la logique. Lorsqu'on met bout à bout ces deux logiques, naturellement, on est amené à transférer les aides pour les chômeurs à des aides pour des entreprises à but d'emploi. On va finir par défiscaliser les entreprises, verser un revenu universel à l'employé inemployable mais tout de même employé, et acheter un service à cette entreprise à but d'emploi.

Le débat est posé. C'est symptomatique de politiques publiques en mal de diagnostic qui proposent conjointement soit un mécanisme d'entreprise à but d'emploi qui suppose que l'emploi est le cœur de la société et de l'inclusion des individus, soit un revenu universel, c'est-à-dire un système qui ne met définitivement plus l'emploi au centre de la sphère sociale et solidaire.

À terme, les modalités de financement du dispositif « Territoires zéro chômeur de longue durée » consistent à réinjecter les aides sociales vers des emplois durables et tout l'enjeu sera de réussir à pérenniser ces emplois au-delà de l'effet d'aubaine.

Il est également utile de se demander s'il n'y a pas ici un profond changement qui s'opère dans les modalités d'attribution de l'aide sociale, où on incite -pour ne pas dire contraint- un demandeur d'emploi à ne pas rester inactif en lui proposant des activités en échange d'aides sociales compactées dans un revenu.

Les « Territoires zéro chômeur de longue durée » reviennent à créer une nouvelle zone franche ou des contrats aidés. Cela ne paraît pas si novateur que certains le présentent.

S'il est tout à fait souhaitable que ce dispositif fonctionne localement, ce projet a pour ambition de s'appliquer sur le territoire national. Le dispositif « Territoires zéro chômeur de longue durée » peut-il survivre à l'échelle nationale ?

Cela dit, le vrai mérite de cette expérimentation, et c'est pourquoi nous la soutiendrons, c'est qu'elle refuse l'impuissance. Elle refuse l'inertie, en particulier dans un quartier en proie à des difficultés sociales qui se cumulent.

Bien entendu, en face, des hommes et des femmes ont la possibilité de sortir d'une impasse. Aussi, comment ne pas porter son appui à l'expérimentation face à cet élan et cette large mobilisation, en particulier sur le territoire de Saint-Jean ?

C'est pour cela que nous sommes pour cette tentative exploratoire mais, puisque c'est une expérimentation, il faudra bien se poser toutes les questions. Et si on doit encourager l'ingéniosité des politiques publiques autant que les talents des territoriaux, cela ne doit pas nous interdire de veiller à ne pas perdre de vue les socles de la solidarité nationale et à ne pas la sacrifier à des logiques qui pourraient être, à terme, mortifères.

Nous voterons donc cette délibération mais nous appelons à la vigilance.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le groupe Les Républicains, Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Au travers de ce rapport, vous nous proposez de vous autoriser à signer une convention entre la Ville de Villeurbanne, l'association d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée et l'entreprise à but d'emploi EmerJean.

Permettez-moi, au nom du groupe Les Républicains, de saluer cette initiative intelligente et qui devrait montrer ses fruits rapidement.

En effet, un petit rappel historique sur les aides à l'emploi ces cinq dernières années ne serait pas inutile.

Après de nombreux tâtonnements autour des emplois aidés et des emplois d'avenir de 2012 à 2016, il a fallu attendre que François Hollande fasse appel, en juillet 2016, à Louis Gallois pour qu'une inversion de schéma directeur arrive.

Pour avoir été personnellement embauché à la SNCF lors de la présidence de Louis Gallois, je peux témoigner ce soir du caractère particulier de ce grand commis de l'État. Ni de Gauche, ni de Droite -et pour lui, c'est réel-, il n'est intéressé que par l'avenir de la France ou des entreprises nationales qu'on lui a demandé de gérer et de faire progresser. Membre de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale, il est un fervent adepte de l'économie sociale et solidaire, allant même jusqu'à reverser une très grande part de ses salaires d'EADS à des associations sociales et humanitaires.

Auteur d'un rapport sur la compétitivité française en novembre 2012, à la demande de Jean-Marc Ayrault, on ne peut que regretter que ce rapport ait été enterré par François Hollande qui a souligné ce rapport comme « *un rapport qui engage son auteur, qui n'engage pas le gouvernement, pas le président de la République.* »

François Fillon avait d'ailleurs indiqué à l'époque qu'en ne reprenant qu'une partie des propositions du rapport Gallois, le gouvernement socialiste avait renoncé au choc de compétitivité et donc qu'il n'y aurait pas de redressement de l'économie française. Nous étions fin 2012 et l'avenir lui a donné raison.

Revenons au plan « Territoires zéro chômeur de longue durée ». Ce dispositif est intéressant à plus d'un titre.

Premièrement, il réoriente les aides à l'emploi vers le secteur marchand. Nous nous sommes souvent exprimés ici sur l'inutilité, à nos yeux, pour un retour vers l'emploi durable, des emplois aidés et plus particulièrement des emplois d'avenir.

Deuxièmement, l'entreprise à but d'emploi EmerJean s'est tournée vers les entreprises de Saint-Jean afin de définir avec elles les secteurs d'intervention manquants et pouvoir définir une feuille de route et un business plan crédible.

À la différence des associations œuvrant dans l'économie sociale et solidaire qui ne subviennent à leurs besoins que grâce aux subsides des collectivités, cette entreprise a pour but de trouver une rentabilité comme toute entreprise.

Troisièmement, avec un reporting resserré entre l'entreprise à but d'emploi et l'association concernant les prévisions de recrutement, ainsi que le faible nombre d'expérimentations sur le territoire national, nous pouvons être rassurés quant au pilotage des entreprises à but d'emploi et l'aide qui leur sera apportée.

Enfin, pour terminer, les actions de formation professionnelle ou de validation des acquis permettront aux salariés de pérenniser leur présence sur le marché de l'emploi avec des formations qui ne sont pas des formations trop souvent parking, le temps de sortir des statistiques du chômage.

Au nom du groupe Les Républicains, je tiens à souhaiter bon vent à EmerJean, aux futurs salariés. Nous voterons bien entendu ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Martin.

Pour le groupe communiste, Madame Butet-Vallias ?

Mme Antoinette BUTET-VALLIAS.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

« Territoires zéro chômeur de longue durée » est une affaire assez lourde à mettre en place comme le sont souvent les expérimentations. Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur le sujet lorsque, Madame l'Adjointe, vous nous avez présenté la volonté de nous saisir de cette innovation.

Nous saluons ce qui incarne une volonté d'agir pour permettre d'insérer celles et ceux qui, pour des dizaines de raisons différentes, sont entrés dans cette spirale infernale qu'est le chômage de longue durée avec tout ce que cela suppose comme conséquences en matière de relations sociales, de santé, etc.

Nous soutenons cette initiative que notre municipalité porte aujourd'hui avec dix autres communes. On ne peut qu'être séduit par le souhait d'ATD Quart Monde de redonner de la dignité à ces femmes et ces hommes, de les sortir de la statistique pour faire société. L'idée est intéressante mais nous restons prudents.

En premier lieu, il ne s'agit pas d'ôter de leurs responsabilités les acteurs économiques du territoire, c'est-à-dire les entreprises qui bénéficient des infrastructures publiques de

salariés qualifiés grâce à des formations et qui touchent parfois même quelques financements publics et autres crédits d'impôt.

Cette expérimentation crée des entreprises à but d'emploi, véritables ovnis économiques qui ont toutes leurs preuves à faire. Ici, on ne peut pas et on ne doit pas les concevoir comme la soupape du système absurde dans lequel nous vivons. Ces fameuses EBE ont une force : montrer qu'une entreprise n'a pas que pour vocation de faire du profit.

C'est à partir de ces quelques réflexions que nous nous sentons face à cette expérimentation comme on est face à un croisement avec deux possibles issues.

La première consiste à mettre un pied dans la porte et à pousser pour amener l'idée qu'une entreprise n'a pas pour but principal le profit mais bien la création de richesse par le biais d'emplois stables, qualifiés, rémunérés dignement.

La deuxième, c'est le risque de créer une nouvelle forme d'atelier national du 19^{ème} siècle voire de créer un nouveau discours autour de la stigmatisation du chômeur par le très néfaste concept d'assistantat ou son pendant, soit le stigmaté ou la charité, comme un choix cynique offert à celui qui est privé d'emploi. Je ne dis pas que nous allons dans ce sens mais je dis que c'est un risque qu'il faut garder en tête.

Enfin, je profite de cette délibération à tiroirs pour souligner le rôle de plus en plus déterminant de l'économie sociale parce qu'on y trouve là de nouvelles pistes, de nouvelles expériences et je crois sincèrement que cette forme d'économie porte en elle les germes d'un dépassement du rapport salarial au travail et constitue en ce sens une véritable alternative à l'uberisation de notre société.

La question de l'emploi n'est pas une question technique mais avant tout une question politique qui renvoie à une vision de la société et à la nature des liens sociaux à construire.

Après ces quelques commentaires, nous voterons ce rapport qui encre l'expérience du « Territoires zéro chômeur de longue durée » mais nous réaffirmons que nous soutenons cette initiative avec une certaine réserve, de la prudence et une véritable attention. On ne peut sauver et même développer l'emploi dans un nouveau mode de croissance qu'en développant le respect du travail.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le groupe socialiste, Madame Casoli ?

Mme Farida CASOLI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

C'est avec beaucoup de fierté que j'interviens au nom du groupe socialiste sur cette délibération. Fierté car cette expérimentation est le signe qu'il n'y a pas de résignation dans la victoire contre le chômage. Fierté car ce projet a suscité un engouement réel au sein d'un quartier souvent délaissé et que je connais bien, celui de Saint-Jean. Enfin, fierté de la mobilisation des différents porteurs de projet qui illustrent cet héritage de l'innovation sociale que nous portons à Villeurbanne.

Ce projet part d'une idée simple qui nécessitait toutefois de réfléchir autrement, de faire un pas de côté. Si les emplois manquent, le travail ne manque pas. Plutôt que de

consacrer des milliards d'euros au soutien financier des chômeurs, mieux vaut orienter ce coût vers la création d'emplois ayant une utilité sociale.

Imaginée par l'association ATD Quart Monde, cette idée simple est devenue une loi grâce au député Laurent Grandguillaume. Fait rare, le texte a été adopté à la quasi-unanimité par les parlementaires voici un an, puis dix territoires ont été sélectionnés partout en France.

Dans notre région, le quartier de Saint-Jean est l'un d'eux et les habitants de ce quartier ont démontré qu'ils n'étaient pas résignés. Alors, certes, cette innovation ne résoudra pas à elle seule le chômage de masse mais elle a le mérite de ne pas céder au fatalisme en valorisant des solutions issues des territoires.

Une participante disait ainsi qu'elle souhaitait mettre un coup de poing au chômage, c'est dire leur motivation, leur envie de se battre, et ce désir n'est pas seulement dû à la perspective de trouver un travail, c'est plus que cela, c'est également l'envie de faire quelque chose pas uniquement pour soi mais pour son quartier, pour aider les autres.

C'est bien ce double objectif qui nourrit la mobilisation des personnes que nous avons pu rencontrer. Pour elles, ce projet est de faire quelque chose de concret ensemble et mettre en pratique une vision du monde qui donne un sens à leur action.

En effet, les futures activités favorisent une solidarité accrue entre les habitants, participent d'une amélioration du quartier et concrétisent une économie circulaire qui lutte contre le gaspillage. Cours particuliers, présence auprès des personnes âgées, accompagnement dans les transports, collecte et valorisation des barquettes alimentaires, toutes ces activités aident Saint-Jean. Elles favorisent son développement et elles répondent à des besoins précis des habitants qui y vivent mais également des entrepreneurs qui y travaillent.

Il suffisait donc d'y penser mais, pour cela, il a fallu réfléchir autrement.

Ainsi, chaque personne engagée a fait sa petite révolution copernicienne à un moment ou un autre : la personne privée d'emploi qui a connu nombre d'espoirs déçus et qui a dû y croire à nouveau mais également les entrepreneurs de Saint-Jean et les services municipaux, les acteurs associatifs qui ont travaillé ensemble tout au long d'une démarche partagée et transversale. Cette manière de faire émerger des idées, de répondre aux besoins spécifiques d'un quartier en s'appuyant sur les personnes qui y vivent et qui y travaillent, c'est également une autre manière de réaliser le service public. C'est une autre manière de faire vivre la ville. Ce dispositif innovant répond également à la traduction villeurbanaise d'innovation sociale.

Il n'est jamais inutile d'expérimenter et je me permets d'emprunter vos mots, Monsieur le Maire : *« Il y a à Villeurbanne une capacité pérenne à emprunter de nouveaux chemins. Il y a à Villeurbanne le souffle qui apporte cette part d'utopie réalisable qui fait avancer notre société. »*

Cette expérimentation est bien une utopie réalisable qui nous fait avancer.

Le groupe socialiste et apparentés votera naturellement cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Casoli.

Merci à toutes et à tous. Malgré quelques réserves ou vigilances qui se sont exprimées ici ou là, ce sera un vote unanime à l'exception du groupe Front National ayant indiqué qu'il s'abstiendrait.

Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Chers collègues, merci pour ces mots encourageants malgré une certaine vigilance.

Je répondrai à un certain nombre de vos remarques.

Monsieur Morel, vous parlez du taux de pauvreté, vous faites de l'Allemagne un modèle à atteindre. Je ne sais pas si le taux de pauvreté allemand est un modèle à atteindre puisqu'il est de 17 % quand, en France, nous ne sommes qu'à 14 %. De plus, le taux de pauvreté en France et en Allemagne n'est pas au même niveau.

Enfin, en Allemagne, on a vu se développer ces dernières années énormément de petits emplois à taux très variables, vraiment pas pleins, et qui entraînent une précarité extrêmement importante, notamment chez les femmes et les seniors.

Concernant vos remarques générales, ce n'est pas un travail à n'importe quel prix. Cette remarque a été entendue à plusieurs reprises dans vos interventions. Non, ce n'est pas un travail à n'importe quel prix mais un travail au SMIC, en CDI. Aujourd'hui, on voit le désastre que provoquent la succession des emplois très courts et la multiplication des contrats. Cela fragilise bien plus les personnes que de leur proposer un emploi à temps plein, à temps choisi, sur le mode du volontariat.

On passe de l'inactivité forcée à l'activité choisie. On n'est pas dans un objectif de remettre tout le monde à l'emploi coûte que coûte. Les personnes qui ne le souhaitent pas ou qui ne le peuvent pas, notamment des personnes malades ou en situation psychologique trop fragile, n'auront aucune obligation de retourner à l'emploi. En revanche, certaines personnes se sont privées de l'accès à l'emploi parce que découragées, pensant qu'elles n'avaient pas les compétences sur un marché du travail extrêmement sélectif. On redonne la chance à ces personnes, avec des ouvertures de droit à la formation et des ouvertures de validation par acquis de l'expérience, c'est ce qui permettra à ces personnes de sortir de l'entreprise. L'objectif n'est pas forcément de rester dans l'entreprise pendant les cinq ans de l'expérimentation, pour un certain nombre de personnes, ce sera un tremplin. L'emploi restera payé au SMIC et les personnes qui souhaiteront obtenir une rémunération supérieure sortiront de l'entreprise.

En revanche, certaines personnes finiront peut-être leur carrière dans l'entreprise et je serais très fière que les personnes qui sont à quelques années de la retraite puissent avoir leurs cotisations presque à taux plein, en tout cas le plus haut possible, en terminant leur carrière dans l'entreprise EmerJean.

Concernant le reproche selon lequel on forcerait des personnes inemployables à l'emploi, s'il vous plaît, non ! Personne n'est inemployable. On a peut-être des compétences qui sont moins solvables sur le marché du travail, qui sont peut-être moins recherchées dans les cadres de l'entreprise actuelle, mais on a beaucoup de compétences. Nous avons appelé cela des « talents » qu'il faut découvrir.

Aujourd'hui, l'accompagnement social vers l'emploi élimine beaucoup de personnes parce que les critères d'analyse de la recherche d'emploi éliminent ceux qui n'ont pas un diplôme. En France, on marche sur le système du diplôme.

L'enjeu de l'association « Le bousteur de talent » est de tester de nouvelles modalités d'accompagnement vers l'emploi avec une mobilisation des travailleurs sociaux pour faire différemment de ce qu'ils font aujourd'hui. On ne va pas dire qu'il faut arrêter tout ce qui s'est fait jusqu'à présent mais l'idée est de tester de nouveaux modèles.

Monsieur Morel, comme vous aimez bien voyager, allons au Canada, nous avons repris des modèles d'entretien qui s'y sont développés. Nous testerons puis nous vous ferons le retour. Dans un an, nous reviendrons pour faire ce premier bilan d'expérimentation, c'est promis, et nous vous donnerons des nouvelles de cette grille d'analyse.

Sur l'enjeu de la complexité, Madame Morel, vous faisiez allusion à cette délibération de la MRIE qui vous paraissait avec des termes un peu abscons. Nous sommes dans un monde complexe et nous ne pouvons pas simplement dire que la personne est revenue à l'emploi ou qu'elle a démissionné parce que cela n'a pas fonctionné. Il faut analyser beaucoup d'éléments complexes. Pourquoi le retour à l'emploi a été possible ou non ? Quels sont les freins à l'emploi ? Il faut entrer dans une discussion plus complexe qu'un tableau Excel sur lequel on ferait jouer des macros qui donneraient un résultat. Le travail de la MRIE est extrêmement précieux. Ils ont développé un savoir-faire très important dans ce domaine pour écouter les parcours de vie, faire des monographies et rendre la réalité du chômage de longue durée et les difficultés des parcours de vie un peu plus complexes.

Dernier élément d'analyse : aujourd'hui, on nous reproche de développer des non-emplois. Je vous invite à venir visiter l'entreprise dans quelques semaines. Nous allons développer des services, trois champs d'activité, des services aux entreprises et aux habitants, ainsi que des activités dans le secteur de l'économie circulaire.

Je prendrai l'exemple du service aux habitants. Aujourd'hui, avec la transformation de nos liens familiaux, avec les transformations du modèle économique, nous avons abandonné des pans entiers de notre solidarité familiale qui étaient auparavant assurés par les femmes. Quand elles ne travaillaient pas, elles étaient bien souvent ces piliers. Aujourd'hui, la société a permis le travail féminin et l'allongement de la vie fait qu'il existe des donnes supplémentaires pour lesquelles il faut accompagner les personnes âgées, notamment dans leur maintien à domicile et les petits actes de la vie quotidienne.

Par exemple, va être développé du service dans les logements pour aider à changer les ampoules. C'est tout bête mais quand on n'y voit pas clair, la vie est tout de même moins agréable au quotidien.

Nous allons également développer avec le bailleur social Est Métropole Habitat des services pour ouvrir les droits car on s'aperçoit que beaucoup de droits existent mais on a une forme de non-recours. Je pense à l'adaptation des logements au vieillissement par exemple. Des lignes importantes sont prévues chez les bailleurs sociaux mais également dans bon nombre de pouvoirs publics pour changer la baignoire en douche. Les demandes ne sont pas faites parce que les personnes ne le savent pas. Il faut aider à constituer les dossiers. C'est un champ sur lequel l'entreprise se positionnera. Beaucoup

de personnes ont des compétences administratives, de saisie, elles pourront effectuer ce travail.

Je vous remercie pour votre vote presque unanime. J'aurais aimé que ce soit l'unanimité mais c'est ainsi.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Thouvenot.

Je voudrais dire ma grande satisfaction et rappeler -il n'est pas encore trop tard- que Villeurbanne a été choisie pour cette expérimentation malgré les nombreux candidats. Dix ont été retenus, la plupart l'ont été dans des zones plutôt rurales et périurbaines. Nous faisons un peu figure d'exception à travers la situation de Saint-Jean, dans une grande ville et une grande agglomération.

Évidemment, nous avons joué un rôle facilitateur, de coordonnateur. Les réponses de Mme Thouvenot en sont la preuve.

Nous avons créé une vraie dynamique sur le quartier. Cela ne suffit pas, il faut maintenant que les choses s'enclenchent. Nous avons réuni plusieurs personnes lors de certaines réunions, notamment lors de la dernière sur le lancement au sein de l'entreprise Lenoir Métallerie. Cela signifie quelque chose, il s'agit d'une entreprise conventionnelle et importante à Saint-Jean puisqu'elle compte 150 salariés. Il y a eu ces entreprises conventionnelles installées sur le territoire de Saint-Jean, l'économie sociale et solidaire, les bailleurs sociaux et tout un tas de partenaires, des habitants également qui ne sont peut-être pas encore en conseil citoyen mais qui étaient vraiment des citoyens en conseil.

Je crois que cela a créé une belle mobilisation qui signifie en soi quelque chose sur un quartier.

Je voudrais également saluer Mme Thouvenot. Je l'ai déjà fait à plusieurs reprises. Je ne parlerai pas de son obstination qui me semble être un propos un peu court, je parlerai plutôt de persévérance et d'engagement, ce qui me semble plus positif qu'une simple obstination.

N'oublions pas que nous avons cinq ans devant nous, nous avons beaucoup d'enjeux et de haies à franchir. C'est un formidable défi qui s'offre à nous. Il vaut mieux avoir de tels défis, avoir su les créer plutôt que de ne pas en avoir du tout.

Je mets le premier rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Je mets le second rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour – 4 abstentions)

3 – GARANTIE D'EMPRUNT IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES – AMÉLIORATION DE LA RÉSIDENCE « LÉON BLUM » SITUÉE 212 À 216 RUE LÉON BLUM ET 4 RUE FRANCIA À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions)

4 – GARANTIE D’EMPRUNT IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES – AMÉLIORATION DE LA RÉSIDENCE « JEAN VOILLOT » SITUÉE 1 RUE NICOLAS GARNIER À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions)

5 – GARANTIE D’EMPRUNT ALLIADE HABITAT – ACQUISITION - AMÉLIORATION DE 11 LOGEMENTS SITUÉS 14 RUE D’INKERMANN À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je rappelle que ces opérations d'acquisition et d'amélioration permettent aux bailleurs, grâce à un bail emphytéotique avec la Métropole, d'acheter un local ou un immeuble en situation un peu difficile, avec des propriétaires souvent déficients pour réaliser des travaux, de les céder au franc symbolique à un bailleur social qui rénove. Il introduit de nouveaux locataires au fur et à mesure des départs.

Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 contre) -

Avec mes explications, je pensais assez naïvement que j'allais vous convaincre. Je suis trop naïf !

6 – GARANTIE D’EMPRUNT ICF HABITAT – ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS SITUÉS 139 RUE LÉON BLUM À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 contre)

7 – GARANTIE D’EMPRUNT ICF HABITAT – ACQUISITION EN VEFA DE 15 LOGEMENTS SITUÉS 13 A 17 RUE MARCEL SEMBAT À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 contre)

8 – GARANTIE D’EMPRUNT BATIGÈRE RHÔNE-ALPES – ACQUISITION EN VEFA DE 13 LOGEMENTS SITUÉS 23 RUE LANÇON À VILLEURBANNE –
M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 contre)

9 – RÉVISION DES PÉRIMÈTRES SCOLAIRES POUR L’ANNÉE 2017-2018 –
M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions) -

10 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES POUR LEURS BIBLIOTHÈQUES ET CENTRES DOCUMENTAIRES (BCD) POUR L’ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 –
M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité

11 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES DE VILLEURBANNE POUR L’ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 –
M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Nous avons trois demandes d’intervention. C’est une délibération récurrente qui revient chaque année. Monsieur Berthilier ne souhaite pas la présenter mais il répondra aux questions.

Pour le groupe Radical Génération Écologie Citoyen, Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Chaque année, nous rappelons le serment de Vincennes et nous n’y manquerons pas cette année. Chaque année, on nous dit que nous sommes des idéologues. Pour vous, si être idéologue, c’est refuser l’éducation à deux vitesses, oui, effectivement, nous sommes des idéologues. Je ne crois pas que le groupe Radical Génération Écologie Citoyen soit particulièrement connu pour être dans la caricature, nous acceptons la complexité du monde.

Mais pour vous le prouver, je veux bien prendre le sujet de manière très concrète, ce qui changera des interventions de l’année dernière.

Quelle est cette réalité de l’école privée ? La dernière étude date de la fin de l’année 2016. Vous serez tous extrêmement étonnés puisqu’on constate une très faible représentation des élèves pauvres dans le privé. J’en suis tombé de ma chaise. L’indice d’entropie correspond à une moyenne des écarts entre la diversité sociale des écoles et

celle de la population du territoire de référence. Là encore, discrimination sociale : un enfant sur cinq vient d'un milieu défavorisé dans les écoles privées, ce qui ne correspond pas à la réalité démographique. Dans le public, c'est 50 %, un sur deux.

De plus, on observe une sous-représentation des enfants présentant un handicap. Dans l'ensemble des dispositifs SEGPA, CLIS, ASH, le privé est en dessous des statistiques du public jusqu'à une différence fois quatre. Qui est surreprésenté dans ces écoles ? Quelle surprise : ce sont les publics très favorisés qui représentent jusqu'à 40 % des effectifs du privé, ce qui ne correspond pas non plus à une réalité démographique.

Tous ces chiffres ne cessent de se détériorer depuis 15 ans. On peut toujours trouver des exceptions mais tout cela nous rappelle que si les résultats sont meilleurs dans le privé, c'est d'abord du fait de la sélection de ceux qui y entrent. Les inégalités commencent ici, se perpétuent ici et s'aggravent ici.

L'argent public pour un service privé pourrait étonner pas mal de gens. Imaginez si on faisait la même chose dans un autre secteur. Le Grand Lyon paye des transports en commun, ils sont à votre disposition, vous avez le droit de prendre un taxi si vous pensez que cela va plus vite et si cela vous arrange mais il ne vous viendra jamais à l'idée de demander au Grand Lyon de financer votre course de taxi en prenant un ratio sur les transports en commun. Notons d'ailleurs que les autres pays de l'Union européenne, qui ne sont pas particulièrement connus pour être plus laïques que le nôtre, financent beaucoup moins les écoles privées. Les écoles confessionnelles s'autofinancent.

La Droite et l'Extrême-Droite qui n'ont que le mot « national » à la bouche ne supportent pas qu'il soit accolé au mot « éducation ». C'est dommage, l'éducation nationale est le premier des revenus universels.

Oui, nous nous abstenons sur cette délibération. Oui, nous nous félicitons que le nombre d'enfants diminue dans le privé au profit du public sur Villeurbanne. Oui, nous souscrivons à l'appel des laïcs qui a été renouvelé le 9 décembre dernier et qui a réuni de nombreuses organisations comme la Ligue de l'enseignement, le Point Commun, l'URFOL, la Libre Pensée, la Ligue des droits de l'Homme, etc. Elles étaient d'ailleurs réunies vendredi dernier au Palais du Travail. Avec elles, nous promettons de ne pas abandonner ce combat.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bocquet.

Pour le groupe Les Républicains, Madame Maurice ?

Mme Martine MAURICE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La délibération qui nous est présentée ce soir est une délibération classique, elle n'est que l'application de la loi à laquelle vous ne pouvez vous soustraire.

Cette délibération peut susciter un débat de fond entre nous, c'est tout à fait légitime au regard de nos appartenances politiques.

Au nom d'une idéologie, l'école privée est opposée à l'école publique par le fait que l'État finance un service concurrent de ses services publics, à savoir l'éducation.

Je ne vais pas refaire l'historique de l'école publique ou privée encore une fois ce soir mais rappeler que le choix des parents n'appartient qu'à eux pour scolariser leurs enfants. Bon nombre de familles à petits revenus, bien qu'en dise M. Bocquet, monoparentales ou d'autres religions que catholique (contrairement à ce que pensent certains, il n'existe presque plus d'instruction catholique dans bon nombre d'établissements et la mixité sociale est présente, certes en moins grand nombre que dans le public mais elle existe et il faut le souligner) trouvent une écoute et un soutien dans l'école privée qu'elles n'ont pas toujours dans le public même si l'effort financier est non négligeable, même s'il faut reconnaître que les enseignants du public font tout leur possible, et je leur rends hommage. Cependant, ils sont parfois dépassés par les événements et pas toujours soutenus par leur hiérarchie !

On peut également s'interroger, au regard du nombre d'enfants scolarisés en privé sur le territoire français, de la progression des effectifs au fil des années. En 1996, 76 204 élèves étaient inscrits dans le privé, nous sommes passés à 83 922 en 2014, soit une progression de 9,2 % alors que le public n'augmentait que de 1,72 %. Il en est de même à Villeurbanne contrairement à ce que M. Bocquet dit toujours, où toutes les inscriptions dans le privé sont déjà closes avec des listes d'attente très chargées.

Alors, pourquoi cet engouement pour l'école privée ? Je ne pense pas que les milliers de familles privilégient l'éducation de leurs enfants dans le privé par pure idéologie religieuse. Ce serait se voiler la face, si je peux m'exprimer ainsi, que de croire cela. Certains se reconnaîtront dans cette assemblée.

Posons-nous, nous, les politiques, les vraies questions !

Depuis cinq ans, notre école est malmenée par des réformes mal pensées, inconséquentes, pernicieuses dans leurs effets, souvent imposées et rejetées par les enseignants, les parents d'élèves, les élus locaux et les syndicats. Par exemple, je pense à la réforme des rythmes scolaires qui coûte très cher aux municipalités.

Les enseignants sont essentiels à la scolarité de nos enfants, il faut requalifier leur travail, les restaurer dans leur autorité et leur redonner toute leur place que notre société leur a progressivement ôtée.

Il faut également revenir à des missions essentielles. Aujourd'hui, on veut que l'école parle de tout, on s'éparpille et on oublie nos fondamentaux : instruire, éduquer et assurer l'égalité des chances de nos enfants pour qu'ils trouvent leur place dans notre société.

Un enfant doit savoir lire et écrire à son entrée en 6^{ème}, ce qui est loin d'être le cas pour certains aujourd'hui.

Tant que les parents d'élèves n'auront pas retrouvé ces valeurs de la République sur l'éducation, avec la sécurité de leurs enfants au sein des établissements scolaires, les beaux jours de l'enseignement privé seront préservés.

À l'inverse, si les municipalités devaient absorber ne serait-ce qu'une partie des élèves du privé, notamment à Villeurbanne, la révision des périmètres scolaires serait vraiment un casse-tête. Combien d'ouvertures de classes en perspective ? Combien d'écoles à construire ? Combien cela coûterait-il à notre municipalité ? Beaucoup d'interrogations, peut-être me donnerez-vous les réponses.

Pour terminer mon propos, comme l'a si bien dit M. Berthilier dans sa conclusion voici un an : « *Je pense que le fond de l'enjeu qui se pose à nous, d'un point de vue éducatif, va bien au-delà de cette question purement financière* » et, pour une fois, je suis d'accord avec lui.

Notre groupe votera bien évidemment favorablement cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Maurice.

Pour le groupe communiste, Monsieur Soares ?

M. Mathieu SOARES.- J'imagine que vous m'attendiez sur ce sujet. Ce rapport récurrent chaque année nous apporte ce beau débat sur les moyens accordés à l'école privée. Je rappelle que notre Ville accorde encore cette année près de 1 M€ à ces établissements.

Vous brûlez d'impatience en vous demandant ce que trouveront les communistes cette année pour accompagner ce vote négatif. L'an dernier, nos collègues du groupe Les Républicains s'étaient illustrés en nous attaquant sur cette accusation terrible de tomber dans l'idéologie et Mme Maurice vient de le refaire cette année. J'en suis presque flatté parce qu'avoir quelques idées et quelques convictions, c'est plutôt la garantie d'une bonne politique.

Je me suis dit que, cette année, j'allais changer mon argumentation histoire de ne pas trop habituer notre Conseil Municipal. Je serai moins théorique et j'appuierai ce vote par quelques éléments que d'aucuns diraient pragmatiques. Avec ce mot magique, on sait que les oreilles se tendent souvent et l'attention augmente.

J'évoquerai des écoles publiques de notre ville dans lesquelles nous scolarisons plus de 13 000 élèves, avec des défis considérables à relever, des défis qui vont de la quotidienneté de l'action d'éduquer jusqu'à notre ambition éducative à plus long terme et qui suppose une anticipation importante. Je ne reviens pas en détail sur ce sujet parce qu'il en est souvent question dans cette assemblée.

Je suis élu en charge de la réussite éducative dans ce domaine qu'est l'éducation et j'ai l'occasion de rencontrer enseignants et parents d'élèves. Je mesure ces moments et je pense que nous sommes nombreux ici, dans les conseils d'école, à mesurer les difficultés pour l'école de remplir complètement ses missions. C'est également une question financière.

Je constate également que cette belle promesse républicaine s'incarne dans notre école publique.

Un débat est souvent redondant, les parents s'inquiètent de l'avenir de leurs enfants et se posent légitimement une question : quelle école choisir ? À leurs côtés, des équipes éducatives bataillent avec conviction pour éviter cette mise en concurrence des écoles, à laquelle s'ajoute la concurrence entre privé et public.

Cette école publique, ils la défendent parce qu'elle est gratuite, laïque, obligatoire et qu'elle est la condition -je pense que nous partageons cela pour nombre d'entre nous- pour que, demain, nous puissions faire société ensemble.

Ne me prêtez pas des paroles que je n'ai pas dites. Je ne stigmatise pas les parents qui cherchent le meilleur pour leurs enfants mais je me bats contre cette concurrence scolaire cynique dont Mme Maurice vient de nous donner un exemple, qui utilise ce temps où l'avenir est incertain et où les carences de l'école publique servent à alimenter cette conséquence et bénéficient à l'école privée.

Il n'existe pas plus frappant que de voir cette anomalie historique qui veut que survive aujourd'hui encore le fait de payer pour étudier. Je le dis également parce que nos collègues de Droite, qui sont si prompts à dénoncer le fait que nous fassions payer à très bas tarif les temps périscolaires, c'est-à-dire des temps de loisir que nous avons cherché à rendre accessibles à tous, sont bien plus silencieux sur lesdits établissements qui font payer, qui vivent grâce à l'argent public et qui font concurrence grâce à l'argent privé de leurs clients.

Enfin, peut-on encore approuver de telles inégalités en matière scolaire qui s'ajoutent aux déterminismes sociaux déjà existants dans l'école publique ?

J'ajoute qu'on peut regarder ce passage délicat entre le CM2 et la 6^{ème} où il faudra voir l'influence des nouveaux programmes et des nouveaux cycles. Je retiens surtout cette fuite vers le privé au début du collège, ce qui conforte le rôle malheureux d'un collège de centre de tri social.

Parce que les inégalités augmentent et que l'austérité budgétaire contraint de plus en plus nos décisions politiques, celles qui peuvent réduire ces inégalités, nous voterons contre ces subventions.

En plus de nos convictions laïques et de cette révolte contre les inégalités, en plus de ces idées qui font vivre nos engagements, je vais donner davantage de sens à notre vote négatif cette année car si nous ne sollicitons pas la parole avec d'autres groupes de Gauche dans cette assemblée, si nous ne marquons pas les esprits avec ce vote, nous laisserions passer 1 M€ sans rien dire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Soares.

Merci Monsieur Berthilier pour ce débat qui est renouvelé. À force de dire que c'est un débat récurrent, cela provoque quelque chose : les arguments échangés sont des arguments évidemment tous pertinents mais qui sont surtout renouvelés.

M. Damien BERTHILIER.- Merci Monsieur le Maire.

Je vais essayer de renouveler ma réponse. Chaque année, je note que M. Soares et M. Bocquet interviennent sur la même finalité et je partage avec eux un certain nombre d'interrogations qu'ils se posent. Je note chaque année que votre vote négatif est possible parce que vous escomptez notre vote positif. Vous ne voudriez pas que la ville soit hors-la-loi, vous le faites avec la sérénité qui est celle que nous assumions notre responsabilité.

(Brouhaha)

M. Bocquet a cité des statistiques. Elles sont larges et indistinctes, il faudrait entrer plus dans le détail et voir que les typologies d'établissements privés sont assez différentes. La

question qu'il pose sur la mixité sociale est évidemment une question qui doit se poser à l'ensemble de l'enseignement public et privé. L'enseignement privé doit avoir une part importante. Aujourd'hui, les parents le savent peu mais la collectivité publique, avec l'État et les collectivités, contribuent de manière très importante au financement de l'école privée qui, de fait, est une école parapublique mais qui a une bonne partie des financements d'une école publique mais peu d'obligations attachées à cette école. C'est ce qui est problématique. Les parents savent peu que la Ville, avec 776 € de dotation, verse à peu près l'équivalent de ce qu'ils payent en inscription scolaire.

Madame Maurice, je vous remercie de ne pas trop m'associer à votre profession de foi qui était certes touchante. Vous avez peut-être détourné la finalité de ce que j'ai dit la dernière fois mais je ne vous en tiens pas rigueur.

Vous avez parlé d'idéologie. Madame Maurice, je voudrais tout de même élargir le sujet à l'ensemble de l'enseignement privé. Au nom de quelle idéologie vos amis de l'Assemblée nationale, surtout au Sénat, l'Extrême-Droite également, se sont opposés à des contrôles supplémentaires et plus stricts vis-à-vis des écoles privées hors contrat ? J'aimerais bien le savoir. Nous avons, dans les territoires de notre République, des écoles qui s'ouvrent plus facilement que des tabacs, comme le disait récemment la ministre de l'Éducation nationale. Le gouvernement a donc voulu mettre en place un contrôle préalable à l'ouverture des écoles privées. Aujourd'hui, on peut ouvrir une école privée en ayant simplement le diplôme du baccalauréat. Il faut que ce soit dit. Quand on parle de grandes valeurs, quand on parle de la laïcité par exemple, certains parlent et d'autres mettent en œuvre ces valeurs parce que la laïcité, ce ne sont pas que des mots, ce sont des actes et des actes juridiques.

Aujourd'hui, la majorité des personnes sur ces bancs souhaite un vrai contrôle de ce qui se passe dans l'enseignement privé. Il doit être plus important dans l'enseignement privé sous contrat mais il doit l'être a fortiori sur l'enseignement privé qui n'est pas sous contrat. Malheureusement, ce qui s'est passé récemment sur la loi « Égalité, citoyenneté et territoire » est quelque chose de tout à fait désastreux par rapport à l'image que nous avons donnée, par rapport à la fermeté républicaine qui doit être la nôtre.

La Ville de Villeurbanne est très attentive à ce qui se passe sur son territoire vis-à-vis de cette question.

Pour finir, je voudrais vous rassurer sans arbitrer le match entre M. Bocquet et Mme Maurice. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Vous nous dites sans cesse que l'école publique va mal. Il est bien de dire cela mais, dans le même temps, vous défendez l'école privée de manière parfois très ostentatoire. Il faudrait savoir ce qui vous motive le plus en termes de défense. On comptait 1 292 élèves villeurbannais scolarisés dans les écoles privées villeurbannaises sous contrat en 2014-2015, 1 285 élèves en 2015-2016 et on tombe aujourd'hui à 1 248 élèves. Ce que vous a dit M. Bocquet est tout à fait réel et constaté.

Cette année, nous baissons la dotation globale que nous allons verser aux écoles privées : 968 672 € soit environ 30 000 € de moins que l'année dernière. Il ne s'agit pas tellement de la question du tarif qui peut bouger par élève, mais cela montre tout de même que la tendance n'est pas à l'explosion dans le privé.

Nous disions la même chose au sujet de la réforme du collège. Ce phénomène de fuite dans le secteur privé préexistait à la loi sur la refondation de l'école et c'est ce qu'elle veut remettre en place, il faut redonner la confiance dans l'école publique. On avait dit que la réforme du collège serait catastrophique. Cela a donné lieu à un changement très fort et, dans la réalité, il existe très peu d'évolution dans la répartition entre les établissements publics et les établissements privés.

Ce sont les faits, il faut pouvoir les constater ensemble et nous dire que nous avons une responsabilité ce soir : verser ce que la loi nous conduit à verser aux écoles privées. Nous pouvons avoir un certain nombre de débats autour de cela mais nous pouvons également constater que les écoles publiques de Villeurbanne sont attractives et qu'elles remplissent leurs missions au quotidien, que ce soit les écoles maternelles ou les écoles élémentaires.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci pour cet échange toujours renouvelé, y compris de la part du rapporteur. Je n'ai rien à ajouter. Nous aurons rendez-vous l'an prochain pour une délibération identique dans son principe.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (45 pour – 7 contre – 1 abstention) –

12 – ADHÉSION À L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION D'UN PÔLE DE COOPÉRATION PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ À VILLEURBANNE ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- Nous avons une demande d'interventions de Mme Salhi qui n'est pas là. Est-elle retirée ou maintenue ?

M. Jonathan BOCQUET.- L'intervention est retirée.

M. LE MAIRE.- Madame Sultan ?

Mme Sarah SULTAN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous allons voter ce soir l'adhésion à l'association de préfiguration d'un pôle de coopération petite enfance et parentalité à Villeurbanne, ainsi que la désignation de ses représentants. Avant cela, un petit rappel historique de ce projet.

Le projet de pôle de coopération petite enfance de la rue du Docteur Rollet, qui rassemble autour d'un projet commun des acteurs de l'économie sociale et solidaire et la Ville, est né en mai 2015 à la faveur d'une opportunité immobilière. Cette opération réunit, dans des locaux partagés, un équipement d'accueil du jeune enfant porté par une coopérative de l'économie sociale et solidaire, « Bottines et bottillons services », ainsi que l'ACEPP Rhône qui est l'association des collectifs enfants parents professionnels, un acteur majeur dans le champ de la petite enfance, et un relais d'assistants maternels.

Ce projet se place au croisement de deux orientations importantes du mandat : la promotion de l'économie sociale et solidaire, délégation de ma collègue Agnès Thouvenot, et la politique petite enfance.

Il apporte une réponse innovante aux différents enjeux auxquels la Ville est aujourd'hui confrontée. Il permet de concilier l'objectif de développement de l'offre de garde qui constitue une attente forte de la population avec des impératifs de gestion liés au contexte budgétaire contraint. Le projet conduit à développer l'offre au plan quantitatif par la création de 30 places supplémentaires en équipement d'accueil du jeune enfant, mais également qualitativement en renforçant l'accompagnement des professionnels de l'accueil individuel par l'ouverture du quinzième relais municipal d'assistants maternels.

La création de ces nouveaux équipements s'inscrit dans une recherche d'optimisation de la dépense publique par la combinaison de modes de gestion différents et la mutualisation.

Les places de crèche seront achetées par la Ville, ce qui représente un coût inférieur à celui d'une organisation en régie directe. Le partage des locaux permettra d'en mutualiser une partie avec les autres occupants, ce qui conduira également à faire une économie.

Le projet de pôle de coopération s'inscrit également dans la logique d'expérimentation de nouveaux modes d'organisation et du service rendu aux usagers, dans l'esprit de la démarche d'amélioration de l'activité des services engagée depuis plusieurs années.

Les objectifs partagés au fondement de la constitution du pôle ainsi que les actions qui en découleront doivent contribuer à repositionner la politique petite enfance dans toutes ses dimensions éducative, citoyenne et sociale, au sein du projet municipal, et à améliorer sa visibilité vis-à-vis de la population villeurbanaise, au-delà de la question cruciale mais réductrice de l'accès aux modes de garde.

Dans une même dimension de communication mais sur un autre registre, ce projet permet de faire connaître et de valoriser l'apport de l'économie sociale et solidaire dans le développement des structures d'accueil du jeune enfant et plus largement dans la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la petite enfance et de la parentalité.

Mesdames, messieurs, chers collègues, ce soir, nous allons valider la première étape de ce projet innovant : la création de l'entité juridique qui permettra de finaliser le cadre de ce nouvel établissement et je peux vous dire que c'est une belle aventure humaine en perspective.

Merci pour votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Sultan d'avoir présenté ce projet qui, même s'il n'a pas donné lieu à intervention, est un projet important sur lequel nous aurons évidemment l'occasion de revenir dans les semaines et les mois, même au-delà dans la période qui vient.

Concernant les représentants que nous devons désigner, j'ai reçu les candidatures de Mme Sultan, de Mme Thouvenot qui sont concernées dans leur délégation, à la fois pour l'économie sociale et solidaire et pour la petite enfance, et de M. Chikh.

Nous allons d'abord procéder au vote non nominal.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Nous pouvons faire un vote à bulletin secret, vous avez des enveloppes et des bulletins, comme nous le faisons quelquefois dans d'autres assemblées, notamment à la Métropole.

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vais mettre ces trois propositions aux voix, sauf si quelqu'un demande un vote à bulletin secret.

Mme Zemorda KHELIFI.- Nous ne prendrons pas part au vote.

Mme Michèle MOREL.- Nous non plus.

M. Stéphane PONCET.- Nous ne prendrons pas part au vote également.

M. LE MAIRE.- Dont acte.

Je mets ces trois noms aux voix.

- Adopté à l'unanimité (39 pour – 14 NPPV) –

13 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION – EMH – 7 RUE ÉDOUARD AYNARD ET 43 BIS RUE GERVAIS BUSSIÈRE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour – 4 contre)

14 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION – ALLIADÉ HABITAT – 78-80 RUE ANATOLE FRANCE ET 8-10 RUE COLONEL KLOBB – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour – 4 contre)

15 – ZAC GRATTE-CIEL – CONVENTION DE PARTICIPATION ENTRE LA VILLE ET LA SERL (SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DU RHÔNE ET DE LYON) – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Nous avons trois demandes d'intervention car M. Poncet m'a fait savoir qu'il retirait son intervention.

Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Quelques mots de présentation au sujet de cette délibération. Il s'agit d'une convention qui vient à la suite des délibérations que nous avons prises précédemment, à la Métropole et à la Ville, concernant le programme des équipements publics de la ZAC Gratte-Ciel Centre. C'est la phase opérationnelle qui permettra un jeu financier entre l'aménageur et la Ville.

Elle se décompose de deux manières :

- D'un côté, des sommes qui iront de la Ville vers l'aménageur qui est la SERL et qui représentent une participation à l'équilibre de la ZAC d'environ 7,7 M€ et une participation de la Ville d'environ 2,4 M€ TTC pour les infrastructures.
- De l'autre côté, des participations que la SERL versera à la Ville pour un montant de 11,251 M€ qui correspond à la participation de la SERL aux équipements que la Ville construira, équipements pour la petite enfance pour 793 000 €, le groupe scolaire pour un peu plus de 5 M€ et le complexe sportif pour environ 5,5 M€.

Ce jeu financier vous est présenté. Dans la délibération figurent les modalités de versement de 2017 à 2019 de la Ville à la SERL et de 2018 à 2022 de la SERL à la Ville.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Llung.

Pour le groupe UDI, Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le projet d'extension des Gratte-Ciel est un projet de grande importance pour notre ville. Nous ne reviendrons pas sur le manque d'ambition de ce projet ou, plus précisément, nous ne reviendrons pas trop sur ce point. Le projet de Lazare Goujon, en s'inspirant de la technologie des Gratte-Ciel de New York, a profondément marqué l'urbanisme de notre ville en lui donnant un rayonnement de très grande ampleur. Soit !

Nous souhaitons, par l'occasion qui nous est donnée, rappeler la faute de la municipalité et de la métropole, qui ont oublié les transports en commun. Aux heures de pointe, Villeurbanne est devenu un immense bouchon qui aboutit à un fort surcroît de pollution, notamment aux microparticules.

Le pouvoir socialiste n'a pas su regarder le monde tel qu'il est. Pour me renouveler, je ne vais pas citer Boston ou Munich mais la crise suédoise dans les années quatre-vingt-dix. En effet, suite à une politique socialiste désastreuse, un taux de prélèvement obligatoire sans précédent, une dette publique doublée, l'économie suédoise était devenue moribonde. Mais la Suède s'est réformée en baissant notamment les dépenses de l'État, en réduisant au strict minimum le statut de fonctionnaire et en encadrant strictement les dépenses sociales. Au bilan, est-ce dramatique ? Non. En Suède, le pouvoir d'achat est très supérieur à celui de la France, la protection sociale est très bonne et le pays fait un effort très significatif sur le développement durable. En particulier, Stockholm, avec 800 000 habitants, soit deux fois moins que notre métropole, totalise 106 kilomètres de lignes de métro, soit sept fois plus que Lyon au prorata de la population.

Villeurbanne a besoin d'un métro pour relier le campus de la Doua à celui de Gerland, en passant par le centre de Villeurbanne. Mais pour cela, il faudrait que vous, Monsieur le Maire, ayez la volonté politique de faire aussi bien que nos voisins.

Nous voterons tout de même favorablement.

M. LE MAIRE.- Il faudrait peut-être augmenter les impôts également mais il faudrait le dire.

M. Hervé MOREL.- Non, je vous ai expliqué comment le faire.

M. LE MAIRE.- Bien entendu, vous expliquez comment réaliser un investissement dans les prochaines années et quelles recettes trouver pour le faire. Ce serait en cohérence avec votre propos.

M. Hervé MOREL.- 128 Md€ par an !

M. LE MAIRE.- Vous avez changé de capitale mais vous êtes toujours aussi plaisant !

Pour le groupe Europe Écologie Les Verts, Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

À l'occasion de cette délibération sur la convention entre la SERL et la Ville sur le projet Gratte-Ciel, nous souhaitons aborder à nouveau deux éléments importants du projet, le tramway et le lycée, sur lesquels les Villeurbannais attendent des informations.

Concernant le tramway, il s'agit du projet du T6 qui reliera, après 2020, les hôpitaux Est à la Doua. Pour ce projet qui coûtera sans doute plus d'une centaine de millions d'euros, en décembre dernier, la présidente du SYTRAL déclarait dans un mensuel qu'un comité de pilotage réunissant la Ville, la Métropole et le SYTRAL se réunissait depuis neuf mois. Elle évoquait deux tracés possibles : l'un plus facile techniquement et l'autre desservant plus d'équipements villeurbannais. Elle annonçait que les études seraient prêtes au printemps et qu'elles permettraient de choisir la meilleure option avant l'été.

Comme nous l'avons déjà exprimé à plusieurs reprises, Monsieur le Maire, nous renouvelons notre demande selon laquelle les études sur ce tracé du T6 soient présentées aux Villeurbannais et que le choix de tracé, difficile, nous le reconnaissons, notamment dans sa partie Gratte-Ciel, soit mis en débat avec les citoyens. Nous pensons que ce ne sont pas deux mais trois ou quatre tracés qui sont à étudier pour un débat sur des options contrastées, non seulement de tracé de tramway mais également de choix de développement de la Ville et d'équilibres entre les quartiers.

Ajoutons que le fait qu'un projet urbain de l'ampleur et de l'ambition de celui de Gratte-Ciel -nous partageons cette ambition- n'intègre pas dès à présent la question du tramway est assez inconcevable en termes de cohérence et de bonne gestion du projet. Que l'architecte urbaniste en chef de la ZAC ne semble pas au courant de l'étude SYTRAL en cours sur le tracé du tramway est tout aussi étonnant. Aménager, c'est également anticiper, sans défaire un jour ce qu'on a fait la veille.

Quid de l'impact d'un futur tramway sur les nouveaux aménagements liés au C3 ou sur un projet d'ampleur comme Gratte-Ciel ? Comme quoi, la concertation et l'information s'imposent avec tous, même avec les pilotes du projet urbain !

Autre sujet : la question du lycée. Il semble que ce projet soit toujours en attente des financements de la Région. L'ouverture en septembre 2018 semble ainsi bien compromise. Si vous pouviez nous donner les dernières informations Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint, à moins que ce ne soit les élus Les Républicains qui puissent nous dire ce que compte faire le président de la Région Rhône-Alpes Auvergne sur ce projet de lycée.

Nous pouvons craindre que M. Wauquiez ne défasse la nuit ce que la précédente majorité régionale avait fait le jour, telle Pénélope, celle d'Ulysse, pas celle de François !

Nous vous remercions de vos réponses et voterons la délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Vessiller.

Pour le groupe Les Républicains, Monsieur Lacoste qui va sûrement répondre à Mme Vessiller sur la dernière partie ?

M. Régis LACOSTE.- Je vais la rassurer !

Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous présentez au vote de notre assemblée municipale la convention de participation entre la Ville et la SERL pour la ZAC Gratte-Ciel, une nouvelle étape, une de plus, pour un projet de ZAC qui ressemble de plus en plus à un véritable serpent de mer urbain.

Que de temps perdu pour faire aboutir ce projet sans toujours le voir sortir de terre et ce n'est pas l'inauguration médiatique de la Maison du Projet avec sa belle maquette qui rattrapera le retard !

Heureusement, vous avez trouvé un responsable, presque un coupable, le premier exécutif de la Région. Je vous cite Monsieur le Maire : *« Chacun est aujourd'hui en ordre de marche – cela a dû faire plaisir à M. Kabalo et M. Chabrier- pour tenir ces délais. Nous attendons la confirmation par la Région des engagements pris ensemble dès le début du projet. Pas d'inquiétude, la Région prendra ses responsabilités. »*

La réalité, Monsieur le Maire, c'est que ce projet de ZAC a pris du retard dès le début. Défendu par Henry Chabert lors des élections municipales de 2008, repris par votre majorité, il a fallu attendre février 2011 pour la création de la ZAC par le Grand Lyon, février 2013 pour le lancement de la concertation, janvier 2014 pour le choix de la SERL comme aménageur, mai 2016 pour la validation par la Métropole, et juillet dernier pour le programme des équipements publics et la participation financière de la Ville. Tout cela pour une réalisation finale prévue pour 2027. Presque 20 ans !

Il est vrai, Monsieur le Maire, qu'avec le Terrain des Sœurs aux Buers et la ZAC des Maisons-Neuves, vous nous avez habitués à une certaine langueur dans la gouvernance. Pour une fois, vous rejoigniez Gérard Collomb qui parlait d'un train de sénateurs pour la ZAC Gratte-Ciel. Également habitués à un certain manque d'anticipation et de prévision lors de votre exceptionnelle gestion immobilière des groupes scolaires villeurbannais, la question se pose : tiendrez-vous les délais pour l'ouverture du groupe scolaire Rosa Parks annoncé pour 2019 ?

Avec le pilotage de la Métropole dans le cadre d'une ZAC, nous espérons – peut-être à tort- une réalisation plus dynamique.

Près de cinq ans après la constitution de la ZAC, notre président de groupe, Jean-Wilfried Martin, n'arrive toujours pas à obtenir de vous un planning précis et détaillé des grandes opérations de la ZAC : pose de la première pierre, date de livraison, etc. Nous attendons toujours.

Notre groupe votera cette délibération en restant vigilant aux détails de réalisation.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Lacoste.

Monsieur Lung ?

M. Richard LLUNG.- Merci Monsieur le Maire.

Même si j'étais le meilleur adjoint du monde, je ne pourrais donner que ce que j'ai. Je n'ai pas certaines informations mais une ambition qui a échappé à M. Morel, ce dont je suis tout à fait désolé. Il voit souvent le pouvoir socialiste mais peu l'impuissance centriste, en tout cas, à déterminer l'ampleur des choses et l'ampleur de ce projet pour Villeurbanne et son territoire.

Je vais essayer d'être plus précis sur les questions que vous avez posées.

Le lycée est le sujet qui vient d'être évoqué. Le retard dont parle M. Lacoste, les deux ans qui s'annoncent, est dû à celui pris concernant les appels d'offres de la Région pour lancer la construction du lycée. C'est une réalité. Aujourd'hui, ces appels d'offres ne sont toujours pas lancés à notre connaissance. Cela demandera quelques mois, six à huit. Ensuite, il faut prendre en compte le délai pour que les ordres de service partent puis un délai de construction qui est le temps nécessaire pour construire.

Aujourd'hui, la probabilité est plutôt que le lycée entre en service en 2020 et non pas en 2018. Nous en sommes à ce retard et ce n'est pas dû au travail de la Métropole ou de la Ville puisque nous avons tenu tous les délais depuis le départ, y compris lorsque la réglementation a changé pour passer de ZPPAUP en AVAP, l'aire de mise en valeur du patrimoine, qui a été quelque chose d'imprévu puisque c'était un texte qui nous tombait dessus. Quoiqu'il en soit, tout a été tenu dans les temps.

Nous sommes prêts pour la construction du complexe sportif qui est intégré au lycée et qui prendra un temps de construction de 18 mois. Nous attendons maintenant de savoir quelle est la position exacte de la Région. Je ne la connais pas. Vous semblez tous la connaître mais nous n'avons pas eu d'information précise. Officiellement, la Région est d'accord pour lancer le lycée depuis 2013, il y a des comptes rendus de réunion, une lettre de celui qui était le président de la Région à l'époque, mais depuis le changement de majorité, nous n'avons pas d'informations.

C'est tout à fait dommageable pour ce projet. Cela l'est pour les lycéens présents aujourd'hui qui n'utiliseront probablement pas le nouveau lycée. Ce sont plutôt les collégiens d'aujourd'hui qui le verront. C'est également dommageable pour le confort des équipes enseignantes puisque le lycée actuel a fait l'objet de travaux d'entretien nécessaires mais son confort thermique n'a pas été réalisé puisqu'une construction nouvelle était prévue. Il ne s'agissait pas de le réhabiliter à partir du moment où le lycée neuf était envisagé.

Concernant le tracé de T6, on ne peut pas décider d'un tracé à la légère. Il est prévu qu'un tramway passe aux Gratte-Ciel. Le point important, c'est qu'il passe à la gare de Villeurbanne, aux Gratte-Ciel et qu'il rejoigne la porte Gaston Berger à la Doua. C'est déjà anticipé et intégré. Pour autant, nous attendons les études techniques précises et il serait assez imprudent de nous positionner tout de suite. Chacun peut avoir une hypothèse, quelques études ou quelques précisions à l'esprit, pour autant, ces études nous seront présentées le 28 mars, au printemps prochain, avec un comité de pilotage qui réunira la Métropole, la Ville et le SYTRAL, au cours duquel nous prendrons

connaissance des conditions techniques, des différents scénarios pour passer aux Gratte-Ciel. Cela n'a rien d'évident aujourd'hui.

Nous avons tous à l'esprit les avantages et inconvénients des trois tracés possibles qui demandent une connaissance technique un peu plus précise. Il n'est pas si facile de passer rue Verlaine et rue Jean Bourgey, cela pose des difficultés techniques assez importantes. Au cœur de l'avenue Henri Barbusse, au sud, ce n'est pas facile non plus, cette avenue a un rôle particulier pour notre vie communale. Des possibilités sont sans doute à développer mais, pour l'instant, elles ne peuvent pas être fixées. Il serait assez imprudent de le faire tout de suite. Notre patience sera de courte durée puisque nous en saurons davantage le 28 mars.

Je souligne tout de même que, sur l'objet de la délibération, il semble que tout le monde soit d'accord puisque personne ne s'est opposé. C'est sans doute un acquis de cette discussion. Pour le reste, nous aurons bientôt l'occasion de reparler de ces sujets.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Llung.

Pour le T6, pour être plus précis que ne l'a été M. Llung, le comité de pilotage aura lieu plus tard que prévu, le 28 mars, mais cela ne signifie pas qu'à l'issue de ce comité de pilotage, vu les contraintes évoquées, la situation compliquée, les réseaux, etc. la décision sera prise. Je le dis à ceux qui attendraient une sorte de fumée blanche. Les tenants et aboutissants pourront sans doute être précisés davantage qu'ils ne le sont aujourd'hui. C'est bien souvent en termes de contraintes qu'il faut voir les choses.

Pour le lycée, M. Llung a répondu, il est un peu fort d'entendre M. Lacoste dire que nous prenons prétexte du retard sur le lycée pour expliquer notre retard. Il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui tout est prêt pour que les appels d'offres soient lancés. Les services de la Région attendent une humeur particulière que nous attendons également et j'avoue que ce fonctionnement nous inquiète un peu dans la façon de considérer une opération importante pour notre ville, son développement et le lycée.

Je suis moins pessimiste que M. Llung mais l'avenir nous le dira. L'année 2020 me semble être un délai un peu excessif. Si les choses partaient dans les semaines qui viennent, nous pourrions tenir 2019. Vu le mutisme auquel nous sommes confrontés malgré une lettre que j'ai cosignée avec M. Collomb voici quelques mois, nous n'avons pas de réponse. C'est un peu désespérant pour ne pas dire plus.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions)

16 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES POUR L'ANNÉE 2016 – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Je ne sais pas ce que va dire M. Morel, quelques explications afin que tout le monde comprenne.

Il s'agit d'un bilan annuel, c'est une obligation que nous avons et que nous votons chaque année, qui retrace les opérations, c'est-à-dire les sessions, les ventes et les recettes de foncier. Certaines opérations sont anciennes, une opération correspond à une délibération de 1987. On comptabilise les opérations de l'année et chaque ligne de ce tableau a fait l'objet, en son temps, d'une délibération du Conseil Municipal. C'est donc simplement un récapitulatif, aucun sujet nouveau.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Llung.

Pour le groupe UDI, Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette courte intervention a pour but d'attirer l'attention sur la difficulté de compréhension des citoyens sur la table de synthèse que vous nous fournissez.

En effet, nous considérons que la transparence exige la pédagogie. Par exemple, la destination de chaque acquisition et cession aurait grandement éclairé les citoyens de notre cité. Cette transparence est un réflexe naturel dans les pays du nord de l'Europe que je cite régulièrement. La transparence de l'action publique avec l'accès au plus grand nombre grâce à Internet est une nécessité pour que les citoyens reprennent un peu confiance dans l'action publique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- M. Llung a bien fait de vous répondre avant que vous posiez la question mais cela n'a pas servi puisque vous posez la même question ! Toutes ces colonnes ont toutes été l'occasion d'un certain nombre de délibérations dans lesquelles les questions que vous posez ont trouvé réponse.

M. Hervé MOREL.- Ce n'est pas facile à lire pour un citoyen.

M. LE MAIRE.- Si vous ne savez pas lire les délibérations que vous avez votées, renvoyez les citoyens vers les délibérations municipales plutôt qu'à une incompréhension que vous faites.

M. Hervé MOREL.- Je veux de la transparence.

M. LE MAIRE.- La transparence existe mais si vous êtes opaque, restez opaque ! C'est incroyable d'entendre de tels propos, l'absence totale de raison !

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

17 – ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION D'UN TERRAIN BÂTI SITUÉ 26 AVENUE MONIN – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Ce rapport figurera sans doute l'année prochaine dans les acquisitions. Notez bien, Monsieur Morel, que vous l'aurez sans doute l'année prochaine.

M. Hervé MOREL.- Ce n'est pas pour moi.

M. LE MAIRE.- Arrêtez, s'il vous plaît !

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

18 – ACQUISITION PAR VOIE DE SUBSTITUTION À EMH D'UN TÈNEMENT SITUÉ 81 RUE CHÂTEAU GAILLARD – 1 RUE DUPEUBLE – RÉSIDENCE CHÂTEAU GAILLARD – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

19 – ACQUISITION DE LOCAUX DANS L'IMMEUBLE SITUÉ 27 RUE VERLAINE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

20 – ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE 75 RUE ÉDOUARD VAILLANT – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Ce rapport concerne principalement des aménagements de voiries.
Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

21 – AVENANT ANNUEL 2017 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA PASSERELLE D'EAU DE ROBEC – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour, 4 contre) -

22 – AVENANT ANNUEL 2017 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC CYPRIAN SERVICES AIDES À DOMICILE – Mme Dany MONTOIS

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

23 – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017-2019 ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION LA MARMITE URBAINE ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention.

M. Mathieu SOARES.- Notre intervention est retirée.

M. LE MAIRE.- Dont acte.

Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association La Marmite urbaine. C'est une jeune entreprise associative qui a développé quasiment quatre emplois en quatre équivalents temps plein, cela en moins de deux ans.

Cette association a un double objectif : produire des repas en circuit court avec une agriculture locale et, pour remplir cet objectif d'agriculture locale, développer un savoir-faire de développement de jardins sur les toits.

Elle a expérimenté une première exploitation agricole locale sur les toits de Groupama, à Vaise. Comme elle s'est développée, elle a besoin d'une cuisine plus grande et elle nous sollicite pour l'attribution d'une subvention d'investissement sur l'année 2017.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Thouvenot.

Pour le groupe Europe Écologie Les Verts, Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Articuler les enjeux de santé publique, de développement et d'accès à l'agriculture bio, de nature en ville et d'emploi local, voilà l'ambition de La Marmite urbaine, un véritable concentré d'innovations sociales.

Le défi est aussi simple qu'il est ambitieux : produire bien, manger mieux et faire du repas un acte engagé dans la simplicité et la convivialité. Une cuisine locale avec des aliments provenant de potagers du territoire, une cuisine solidaire qui donne accès à des repas équilibrés aux tarifs différenciés et une cuisine de qualité avec des produits bio.

Association d'économie sociale et solidaire, La Marmite urbaine donne à penser un autre modèle de développement économique, agricole et de solidarité où lien social et santé sont au cœur d'un projet pour notre territoire.

L'économie sociale et solidaire, ce n'est pas un grand mot. La Marmite urbaine nous le montre, elle est l'exemple d'un modèle que nous devons développer.

Nous soutenons cette subvention de 5 000 € pour aider au déménagement de l'association. Nous invitons la Ville à multiplier ses soutiens à des projets de ce type qui favorisent simultanément le manger sain, le produire local et le faire ensemble.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Gluck.

Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Je n'ai pas grand-chose à ajouter. C'est vraiment une structure de l'économie sociale qui œuvre pour l'innovation sociale mais également pour l'innovation économique.

Elle est vraiment ancrée dans une forme d'économie locale qui développe des emplois.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Thouvenot.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**24 – CONVENTION-CADRE 2017-2018 – CENTRE CULTUREL ŒCUMÉNIQUE
JEAN-PIERRE LACHAIZE (CCO), VILLE DE VILLEURBANNE ET ÉTAT –
Mme Christelle GACHET**

M. LE MAIRE.- J'ai quatre demandes d'intervention. Je vais donner la parole à Mme Gachet pour une présentation et ensuite aux intervenants.

Mme Christelle GACHET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Quelques mots pour présenter la délibération qui vous est présentée aujourd'hui, qui porte sur la convention-cadre 2017-2020 tripartite entre le CCO, la Ville et l'État. Cette nouvelle convention prend la suite de la précédente convention d'objectifs et de moyens qui couvrait la période 2015-2017.

La nouveauté réside dans le fait que cette convention est désormais tripartite puisqu'elle associe l'État aux partenaires signataires. La Ville soutient le CCO depuis de nombreuses années mais ce soutien a été concrétisé par une convention bipartite entre la Ville et le CCO.

Le CCO étant par ailleurs soutenu par d'autres financeurs, en particulier l'État, par le biais de différents dispositifs, la Ville et le CCO ont souhaité associer l'État à cette convention qui répond à trois objectifs :

- rendre plus lisibles les différents soutiens institutionnels au CCO ;
- coordonner ces partenariats institutionnels ;
- permettre au CCO de poursuivre les missions dans la perspective de son relogement qui doit intervenir d'ici décembre 2020.

À noter que les modalités du soutien financier font l'objet d'une convention bilatérale telle que celle jointe à la présente délibération.

Je rappellerai que nous avons voté les subventions qui sont précisées dans cette convention lors du Conseil Municipal de décembre dernier.

J'écouterai les questions avant de répondre.

M. LE MAIRE.- Merci. J'avais quatre interventions mais M. Bocquet m'a indiqué que son groupe n'intervenait pas.

Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Vous nous proposez de renouveler la convention entre la Ville de Villeurbanne et le Centre Culturel Œcuménique Jean-Pierre Lachaize pour la période de 2017 à 2020.

Pour avoir personnellement pratiqué cette structure culturelle depuis de nombreuses années et y avoir découvert des styles musicaux hétéroclites, ou avoir assisté à des assemblées générales de structures locales (copropriétés ou associations), je ne remets pas en cause l'intérêt du CCO dans le paysage culturel et associatif villeurbannais.

Je me rappelle d'ailleurs d'un concert de punk-noz -du punk chanté en breton avec bombardes et cornemuses- où les crêtes sur les têtes et la bière chaude et éventée dans les verres se mélangeaient dans les effluves de la salle.

Mais là n'est pas le propos.

Nous retrouvons dans la convention du CCO un élément qui nous interpelle sur le devenir toujours aussi flou de la structure.

Que ce soit dans cette convention ou dans la précédente votée en décembre 2014, 30 000 € sont fléchés pour des actions de préfiguration en lien avec le projet de relocalisation à La Soie, soit 16 % de la subvention totale.

Mais quid de cette nouvelle localisation ? Toujours rien d'annoncé.

Devrons-nous attendre encore la fin de cette convention comme de la précédente pour se reposer la question ?

Alors que de nombreuses associations, y compris culturelles, doivent se serrer la ceinture, le CCO obtient non seulement une subvention identique, mais dont surtout une grande partie de cette subvention semble plus que brumeuse dans la réalisation de ses actions.

Enfin, Monsieur le Maire, quel est le planning de déménagement du CCO ?

Pouvez-vous nous éclairer sur ce sujet ?

Un deuxième point plus litigieux encore nous pose problème, hélas.

Le CCO héberge l'Association France Palestine Solidarité (AFPS), association qui rassemble des personnes attachées au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à la défense des droits humains. Elle a pour vocation le soutien au peuple palestinien, notamment dans sa lutte pour la réalisation de ses droits nationaux.

Bien que je respecte le combat de tous les peuples pour leur liberté autant que pour leur sécurité territoriale, ces combats et tous les soutiens à deux peuples, que ce soit les Palestiniens ou les Israéliens, dont une nation reconnue par l'ONU, ont-ils un lien quelconque avec nos besoins locaux ?

Est-ce à nous, municipalité ancrée sur le territoire français, de financer même indirectement cela ?

D'autant plus que suite à des recherches, j'ai cru comprendre que certaines personnes de cette association sont soupçonnées d'antisémitisme sous couvert d'antisionisme.

Ce sont d'ailleurs des soupçons d'antisémitisme qui ont poussé le Maire d'Albertville à

refuser de prêter une salle à cette même association.

Il est de votre devoir de Maire, d'élu de la République, de protéger nos concitoyens, quelle que soit leur religion, face à toute forme d'expression de rejet ou de haine.

Vous l'aviez prouvé magnifiquement en octobre 2014 lorsque vous aviez indiqué à un groupe politique de notre assemblée au sujet de la subvention à une association, je cite « *On passe facilement de l'antisionisme à l'antisémitisme, vous feriez bien de faire attention.* »

Avant que vous ne versiez la moindre subvention à une association telle que le CCO qui héberge dans ses locaux l'Association France Palestine Solidarité, je souhaiterais, au nom du groupe Les Républicains, que le CCO s'engage à confirmer qu'elle dénonce toute forme d'antisémitisme ou de racisme, et qu'elle reste vigilante à ce que toute forme d'antisémitisme ou de racisme ne puisse jamais s'exprimer dans ses murs.

Monsieur le Maire, en l'état, nous ne pouvons voter favorablement ce rapport. Aussi, le groupe Les Républicains s'abstiendra.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Ambrogelly ?

M. Marc AMBROGELLY.- L'intervention est retirée.

M. LE MAIRE.- Monsieur Chabrier ?

M. Loïc CHABRIER.- Merci Monsieur le Maire.

La signature de la convention tripartite entre la Ville, l'État et le CCO nous permet donc d'évoquer ce lieu historique dans Villeurbanne puisqu'il a fêté ses 50 ans d'existence en 2013 et il est aujourd'hui un lieu incontournable dans l'agglomération lyonnaise en matière d'émergence culturelle. C'est une scène qui est reconnue avec une programmation ambitieuse.

C'est en effet un lieu de découverte de pratiques innovantes, notamment pour la création numérique, la danse et les musiques actuelles. En tant qu'adjoint à la culture, même si je m'exprime au nom de mon groupe, je souhaitais valoriser ici son action en faveur de l'émulation culturelle. Vous l'avez évoquée puisque vous avez vous-même cité des spectacles mémorables qui ont pu avoir lieu dans ce lieu.

Nous sommes d'accord sur ce constat. C'est un lieu d'éclectisme et d'émergence artistique. Grâce à ses résidences d'artistes, dans un premier temps, mais aussi grâce à une programmation musicale de plus en plus reconnue, pointue tout en restant populaire, le CCO programme des artistes originaux et correspond bien à l'image que l'on veut donner des politiques culturelles menées dans notre ville.

Puisque vous posiez la question du devenir du CCO, c'est pour renforcer cette dynamique, pour accroître cette qualité de programmation que la Ville soutient le projet d'un CCO rénové au sein du projet d'aménagement de l'autre Soie. Il pourrait disposer ainsi de locaux plus grands, mieux adaptés pour développer encore ses actions, que ce soit en matière associative, de médiation culturelle ou de participation des citoyens, mais surtout, avec une salle agrandie à 800 places debout et un studio d'enregistrement, le

futur CCO pourrait renforcer son offre de concerts aujourd'hui contrainte par les locaux de la rue Courteline.

Le futur restaurant bar pourrait permettre aussi d'attirer un nouveau public et servir de trait d'union entre la programmation culturelle et l'animation générale du quartier.

Enfin, dans ce nouveau quartier de La Soie en pleine mutation, le futur CCO serait le cœur d'un projet qui mêle innovation sociale et émergence culturelle. Pour le découvrir, je vous invite d'ailleurs au festival « Mémoire vive » au mois de mars au cours duquel vous pourrez refaire à vélo la route de La Soie depuis la rue Georges Courteline jusqu'au nouveau quartier de La Soie.

En attendant ce temps dont on espère qu'il ne sera pas trop lointain, le CCO continuera notamment toutes ses actions en faveur de l'émergence et permettra de continuer de faire émerger un certain nombre de groupes et de compagnies qui aujourd'hui ont une visibilité réelle dans l'agglomération.

Nous voterons cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Gachet ?

Mme Christelle GACHET.- Je voudrais profiter de l'occasion de cette délibération et de ces échanges pour mettre en exergue le partenariat historique qui lie la Ville et le CCO depuis de nombreuses années puisque, Monsieur Martin, cela va bien au-delà des quelques actions que vous avez citées. Le CCO n'accueille pas que des concerts ou des assemblées générales de copropriétaires ou d'associations, c'est bien plus que cela. Le CCO, ce sont 310 associations accueillies dont 80 groupes et artistes accompagnés par an, 495 personnes morales et 80 manifestations culturelles, 9 équivalents temps plein, 15 administrateurs, 6 volontaires en service civique et de nombreux bénévoles.

Je voudrais rappeler que le CCO est donc un partenaire historique incontournable pour la Ville puisqu'il accompagne chaque année des porteurs de projets associatifs, tant citoyens qu'artistiques que numériques, intervenant dans le champ de l'économie sociale et de l'éducation populaire.

Pour la vie associative, le CCO organise des formations pour les acteurs associatifs du territoire, particulièrement les nouvelles associations. Je n'insisterai pas sur le projet culturel de la structure puisque M. Chabrier l'a fait.

Le CCO, c'est tout à la fois une pépinière, une fabrique d'initiatives collectives, un lieu d'animation et de rencontre pour les Villeurbannais et un lieu ressource pour les associations villeurbannaises et même plus largement métropolitaines.

Pour répondre aux questions que vous posez, Monsieur Martin, le CCO, au-delà des actions que vous avez pu citer, c'est aussi lui qui a permis de mettre en place le site Wikilleurbanne qui est le site collaboratif des associations. Nous avons confié cette mission au CCO puisque nous souhaitons aussi renforcer cette expertise qu'ils ont développée depuis quelques années avec le site Buers Croix Luizet : il permet aux associations d'avoir un portail commun leur donnant de la visibilité, d'échanger entre

elles et de communiquer. Je suis fière que les associations aient pu construire ce projet ensemble.

Concernant les 30 000 € de subvention que vous évoquez, je crois qu'il a déjà été répondu en séance de commission, les éléments d'information ont été donnés. Il s'agit aussi de répondre à une situation qui était complexe pour le CCO. Vous citiez des groupes de musique qui peuvent faire plus ou moins de bruit. Pour partager certains de ces goûts musicaux, ils sont parfois difficiles à réaliser en ville et surtout dans un secteur densifié. Depuis 2012 et une plainte qui a été émise par le voisinage, le CCO peut beaucoup moins organiser de concerts, à mon regret puisque je partage ces goûts, mais le CCO a perdu de l'argent, 30 000 € par an pour organiser ces concerts.

Si vous souhaitez qu'ils organisent plus de concerts, nous souhaitons les aider dans ce cadre avec la perspective du relogement qui doit intervenir d'ici décembre 2020 puisque l'archevêché, propriétaire des locaux, mettra fin à cette mise à disposition gracieuse pour ensuite demander un loyer au CCO.

S'agissant du projet de La Soie... Il faudrait écouter les réponses Monsieur Martin !

Le projet de La Soie est un projet innovant et original qui se mettra en place en lien avec plusieurs partenaires dont Est Métropole Habitat, la fondation Abbé Pierre, Alinea Aralis, Rhône Saône Habitat, une entreprise du secteur de l'ESS et le CCO qui sera l'animateur global de la nouvelle structure dont l'ambition est de lutter contre les dynamiques de ségrégation géographique et sociale par un projet urbain et humain ambitieux pour faire le lien entre des quartiers nouveaux et des quartiers déjà existants dans Villeurbanne. Il sera situé sur le site de l'autre Soie rue Alfred de Musset.

C'est vraiment un lieu emblématique d'un vivre et faire ensemble qui sera réinventé avec une implication citoyenne forte dans la conception et la mise en place de projets, et nous croyons fortement que l'expérience du CCO et son expertise seront à même de permettre de faire vivre ce lieu et d'apporter leur dynamique dans ce cadre.

S'agissant de l'interpellation concernant l'association France Palestine, il faut croire que la délibération vous a servi d'excuse pour aborder ce sujet. Cette association participe aux dialogues ville associations depuis qu'ils sont mis en place. Avec d'autres associations, elle participe à la construction de la vie associative villeurbannaise. Au CCO, elle côtoie une autre association qui s'appelle Raja Tikva, qui promeut le rapprochement entre les peuples palestinien et israélien. Elle est reconnue par la préfecture jusqu'à présent (j'ai au moins ces éléments à vous apporter) et participe à la dynamique associative sur le territoire de Villeurbanne.

M. LE MAIRE.- Merci.

Deux mots en complément. Le premier, par rapport à la future localisation. J'aime ces demandes : « Pouvez-vous nous donner un calendrier ? » Nous sommes devant une situation où le CCO est dans l'obligation de quitter ses locaux vers 2020 puisqu'ils sont propriété du diocèse et que celui-ci a manifesté l'intention de les récupérer depuis de nombreuses années, même si des délais supplémentaires ont pu être trouvés.

Comme le CCO est à Villeurbanne une association qui compte, qui joue un rôle important, vous l'avez dit d'une certaine manière, même si vous l'avez accompagné d'un

certain nombre de propos que je ne trouve pas très judicieux et pertinents, nous pensons que notre responsabilité est de continuer de pouvoir accueillir le CCO à Villeurbanne dans toutes ses dimensions et, à partir de là, nous nous sommes attachés à trouver des endroits où nous pourrions les accompagner dans une relocalisation.

Plusieurs sites ont été évoqués, tous n'étaient pas dans une perspective immédiate, certains se situaient plus vers le terrain Mazoyer, même si ce sont des opérations compliquées. Nous n'avons pas forcément la propriété du terrain, la formule pour les accueillir. Nous sommes dans un travail prospectif que nous menons avec eux pour envisager une nouvelle relocalisation.

Le projet de l'autre Soie en est une plutôt bien avancée, pour autant, c'est un peu comme quand Mme Maurice nous demandait ce que nous avions prévu, lorsque la salle Arena devait s'installer là où s'est installé le Médipôle, quatre ans à l'avance ! Il faut comprendre que, quand on conduit des projets, il y a toujours une zone d'incertitude. Nous les accompagnons, nous avons des rencontres régulières avec eux, nous nous situons dans la perspective de les installer sur ce projet dont l'État est encore propriétaire, les anciens locaux de l'IUFM, où se trouve actuellement un foyer pour accueillir les migrants qui sont là encore pour quelque temps.

C'est une opération qui se monte progressivement avec eux. Nous sommes dans cette perspective. Vous dire qu'aujourd'hui il y a un calendrier et qu'en 2020 ils seront là-bas n'est pas possible. Poser ce genre de question pour nous dire après : « Où en est ce calendrier ? », ce n'est pas une façon d'avancer. Vous le savez bien d'ailleurs, c'est une façon d'essayer de nous mettre en difficulté, de décrire les choses d'une façon alors qu'elles ne se passent jamais ainsi. Quand il y a un projet, il y a toujours des étapes à franchir avant d'envisager les autres. C'est le cas de la relocalisation du CCO sur le projet l'autre Soie. Nous avons la volonté d'aller avec eux mais il y a un certain nombre d'incertitudes et d'étapes à franchir.

Pour le reste, l'Association Solidarité France Palestine n'est pas une association interdite, elle est localisée au CCO depuis plus de vingt ans, je m'étonne que vous le découvriez aujourd'hui puisque vous avez dit que vous fréquentiez le CCO. Elle participe à la vie associative et le CCO a toujours été un lieu qui se situait un peu en dehors des institutions.

Quand M. Charles Hernu était ministre de la Défense, le CCO accueillait beaucoup d'associations antimilitaristes, pour autant, nous l'avons toujours considéré comme un lieu ayant une réalité dans cette ville. Il faut aussi l'accepter. Le CCO accueille un certain nombre d'associations d'obédiences assez différentes, Mme Gachet en a cité quelques-unes. Au moment des événements en Nouvelle-Calédonie, il y avait des associations de libération des Kanaks.

Est-ce que dans une ville, un lieu comme celui-là qui accueille la différence, ce que les institutions ordinaires ne font pas, a sa raison d'être ? Nous pensons que oui et nous pensons en plus, parce que nous avons développé ces dernières années un certain nombre de collaborations pour la vie associative avec le CCO, peut-être d'autres, qu'il joue un rôle important dans cette ville.

Voilà la raison ici de cette convention et de la ligne particulière des 30 000 € qui permet de faire face à une baisse des concerts et d'engager une préfiguration sur le futur site.

Les choses sont simples, on voit bien à travers vos questions les objectifs que vous poursuivez ici. Pourquoi les poser aujourd'hui alors que cette réalité vous avait échappé depuis vingt ans ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Je n'étais pas conseiller voici vingt ans.

M. LE MAIRE.- Même depuis dix. Vous n'êtes pas non plus tout à fait sorti de l'œuf !

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (46 pour – 4 contre – 5 abstentions) -

25 – CONVENTION ENTRE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (MFARA) ET LA VILLE POUR LA MISE EN PLACE DE JOURNÉES DE DÉPISTAGE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

26 – CONCLUSION D'UN BAIL PROFESSIONNEL EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE SUR LE QUARTIER DES BUERS NORD – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- C'est une délibération qui marque une étape dans l'accompagnement que nous avons eu sur l'installation de cette maison de santé dans le quartier des Buers puisqu'il s'agit de conclure un bail professionnel avec les différentes professions médicales et paramédicales qui s'y installeront.

J'ai une demande d'intervention de M. Soares ?

M. Mathieu SOARES.- Nous retirons notre intervention et nous voterons pour.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

27 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION UNI-EST – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

28 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « JEUNESSE AU PLEIN AIR » – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

29 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) ASSOCIATIFS POUR 2017 – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

30 – VŒU : PUBLICATION DU DÉCRET DU 27 DÉCEMBRE 2016 PORTANT DÉCLASSEMENT DE LA CATÉGORIE DES AUTOROUTES, DANS LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE, DE SECTIONS DES AUTOROUTES A6 ET A7 TRAVERSANT L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE – M. Jean-Wilfried MARTIN

M. LE MAIRE.- Avant de nous séparer, mes chers collègues, le groupe Les Républicains a déposé un vœu. Je leur donne la parole pour qu'ils le présentent. Si les groupes souhaitent dire un mot à ce sujet, ils pourront le faire, comme je l'ai indiqué à la conférence des présidents, et je vous ferai une proposition.

Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Merci Monsieur le Maire.

« Jeudi 29 décembre 2016, le décret portant déclassement de la catégorie des autoroutes, dans le département du Rhône, de section des autoroutes A6 et A7 traversant l'agglomération lyonnaise, dans la portion comprise entre Limonest et Pierre Bénite, a été publié au Journal officiel.

Ce déclassement, certes nécessaire, a été décidé par la Métropole du Grand Lyon, sans faire l'objet d'une quelconque concertation préalable avec les élus de l'est et du sud lyonnais, ni des départements limitrophes. Pourtant, les territoires qu'ils ont la charge d'administrer seront fortement impactés par les itinéraires de substitution et le report de trafic est attendu à la hauteur de 15 000 véhicules supplémentaires par jour. Ce déclassement préfigure en outre d'importants travaux d'infrastructures autoroutières sans que ni les coûts, ni les modalités, ni les calendriers ne soient connus à ce jour.

Par ailleurs, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise réalisé en 2010 avait anticipé, à l'initiative de Gérard Collomb, son président, l'éventualité d'un déclassement de l'A6/A7. Ce schéma précise que cette procédure était conditionnée par la mise en œuvre des travaux et des réalisations de l'Anneau des Sciences et du contournement ouest de Lyon.

Force est de constater que ces deux conditions préalables n'ont pas été observées.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales

Considérant :

L'information préalable insuffisante des instances ou des représentations impactées par ce déclassement : élus de l'est et du sud lyonnais, élus des départements limitrophes, regroupements intercommunaux, Département, Région, associations, etc.,

Considérant :

L'absence d'information relative au calendrier de mise en œuvre de ce déclassement, aux itinéraires de substitution, aux éventuelles modifications des infrastructures, à leurs coûts et à leurs conditions de réalisation,

Considérant :

Que l'augmentation importante du trafic routier fera peser de graves menaces sur l'environnement, sur le cadre de vie et sur la sécurité des populations riveraines,

Considérant :

L'intérêt pour les élus et les habitants de Villeurbanne de bénéficier d'une information la plus complète possible et de pouvoir s'exprimer à tout moment sur les conditions de mise en œuvre de ce déclassement,

De demander :

Au Président de la Métropole de Lyon, de mettre en place une instance de dialogue et de concertation avec les instances ou les représentations impactées par ce déclassement : élus de l'est et du sud lyonnais, élus des départements limitrophes, regroupements intercommunaux, Département, Région, associations, etc.,

De demander :

Que toute mise en application de ce déclassement soit conforme aux dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération lyonnaise. »

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Je viens de lire notre vœu. Je tiens à rappeler quand même quelques points qui sont majeurs de notre point de vue.

Nous l'avons toujours dit, nous sommes d'accord pour déclasser la section autoroutière A6/A7. Le débat ne porte pas sur ce sujet. L'A6/A7 qui traverse Lyon par le tunnel de Fourvière connu pendant de très nombreuses années comme étant un point noir de la circulation automobile lors des chassés-croisés des juillettistes et des aoûttiens, c'est une hérésie du passé. En revanche, nous soulevons le fait que les véhicules qui utilisent cette infrastructure à l'heure actuelle ne vont pas disparaître comme par enchantement d'un claquement de doigt. Si le SCOT prévoit un déclassement de cette A6/A7, il le prévoit uniquement s'il y a création de l'Anneau des Sciences qui était aussi reconnu comme étant le top.

M. LE MAIRE.- C'est ce que vous avez dit dans votre vœu.

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Dotons-nous d'infrastructures suffisantes. Ce n'est pas le rôle du Conseil Municipal mais nous sommes la deuxième commune de la Métropole de Lyon et nous devons aussi porter ces éléments forts parce qu'ils sont importants pour notre population, et supprimons cette erreur du passé. De toute façon, Villeurbanne sera touchée quoi qu'il se passe, ne nous leurrions pas. Le trafic sur Laurent Bonnevey est déjà

surchargé aux heures de pointe, je ne vois pas comment les véhicules supplémentaires qui passeraient soit par Laurent Bonnevey soit par le barreau A42/N346/A46 pourraient circuler.

Il est important de notre point de vue que nous puissions porter ce sujet à la connaissance de tous les administrés, de toutes les associations, et qu'enfin on discute de ce sujet d'importance en toute connaissance de cause et avec tous les acteurs qui seront impactés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Qui souhaite intervenir ? Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Si ce déclassement est une nécessité, c'est l'occasion de rappeler nos priorités métropolitaines.

Il est nécessaire de boucler au préalable le contournement Est en prolongeant l'A432 vers l'A7 au sud-est, et en connectant enfin l'A89 à l'A6 au nord. De même, il est nécessaire de réaliser une liaison directe entre le futur A45 et l'A7 pour ne pas sursaturer l'A450 au sud-ouest de Lyon.

Une fois de plus, nous dénonçons le manque de vision du pouvoir socialiste métropolitain et c'est aux dirigeants politiques de définir cette vision. Par exemple, et comme je l'ai déjà dit ici même, l'utilisation massive des véhicules électriques autonomes est annoncée pour 2025 à 2030, pour des raisons économiques : utiliser un véhicule autonome coûtera moins cher que de posséder son propre véhicule et de l'utiliser. Le véhicule autonome, s'il est déjà en expérimentation à Confluence, est trop absent de la réflexion stratégique de la Métropole. Ce sera un nouveau mode de transport en commun. Mais, naturellement, cela a des impacts sur la structure de la voirie nécessaire et cela rend d'autant plus nécessaire la réalisation de l'Anneau des Sciences pour assurer une connexion entre ce nouveau mode de transport en commun, le véhicule autonome et les transports en commun plus intenses comme les transports ferrés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le déclassement de l'axe A6/A7 est une réelle opportunité pour notre Métropole de mettre fin à cet aménagement nocif pour la santé des riverains, qu'ils soient de Limonest, de Lyon, d'Oullins, de Pierre-Bénite ou des autres communes traversées. Les deux épisodes aigus de pollution que l'agglomération a connus en décembre et en janvier, avec des décisions de circulation alternée puis différenciée, montrent que la situation est très préoccupante et aide – nous l'espérons- à la fois les élus et la population à prendre conscience qu'il faut s'atteler à la pollution de fond et pas seulement aux pics, qui ne sont que la partie émergée de l'iceberg de la pollution !

Nous nous réjouissons d'avoir eu raison voici trois ans quand, lors du débat sur l'Anneau des Sciences, plusieurs associations et les écologistes, nous réclamions le déclassement de l'axe A6/A7 sans le conditionner à la réalisation de l'Anneau des Sciences et du contournement de Lyon !

Cette idée a fait son chemin depuis puisque, au plus haut sommet de la Métropole et même de l'État, cette décision a été prise. Tant mieux, même si nous savons que le président de la Métropole défend toujours l'Anneau des Sciences d'ici 2030. Nous pensons que ce projet d'Anneau des Sciences à 3 Md€ est inutile et coûteux mais, aujourd'hui, nous considérons que le déclassement de l'autoroute dès 2017 est une avancée importante.

Alors, bien sûr, il faut discuter des mesures à prendre pour éviter un report de trafic sur les autres axes comme le boulevard Laurent Bonnevey ou la rocade Est. Et si les inquiétudes de ce type sont légitimes, on sait aussi qu'une partie du trafic « s'évapore » quand on prend des mesures de restriction de la voiture. Nous l'avons vu dans notre agglomération après la destruction de l'autopont de Mermoz par exemple ou pendant les travaux du tunnel de la Croix-Rousse.

Regardons aussi les expériences étrangères qui sont plutôt rassurantes : New York, San Francisco, Boston, Monsieur Morel ! Ces villes s'y sont risquées avec de belles réussites ! À l'autre bout du monde, la ville de Séoul a démantelé 6 kilomètres de viaduc autoroutier utilisés par plus de 160 000 véhicules/jour pour créer des axes de déplacement doux : voies bus, voies piétonnes, pistes cyclables, etc.

Bien sûr, il faut en discuter avec les habitants et l'ensemble des élus, nous souscrivons totalement à la première partie du vœu sur cette demande de concertation élargie mais nous ne pouvons pas approuver le fait que le déclassement soit conditionné à la réalisation de l'Anneau des Sciences et du contournement de Lyon.

Nous ne voterons pas ce vœu.

M. LE MAIRE.- Merci. Le groupe Front National ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le déclassement des autoroutes A6 et A7 traversant l'agglomération lyonnaise dans sa portion entre Limonest et Pierre-Bénite est une excellente décision. Cependant, les conditions adéquates pour réussir ce projet ne sont pas réunies, ce déclassement se faisant au détriment des communes de l'Est lyonnais.

En effet, on constate que ce déclassement s'effectue sans aucune anticipation sans aucune concertation. Alors que ce projet est envisagé depuis la mandature de Michel Noir, il a été validé en décembre 2016 sans que les conséquences de ce détournement du flux de circulation ne soient solutionnées. Cette précipitation démontre que la Métropole toute puissante bafoue non seulement les dispositions et préconisations du schéma de cohérence territoriale mais aussi les élus des communes de l'est qui sont mis devant le fait accompli.

Avec ce déclassement, nous avons l'impression que la Métropole, ce sont 58 communes et une commune de Lyon qui décide en fonction de son intérêt et n'hésite pas à évacuer ses problèmes chez les autres notamment quand il s'agit des communes de l'Est lyonnais. Le

trafic détourné passera donc à l'est. Les conséquences seront catastrophiques pour les communes qui récupéreront l'actuel trafic circulant sur l'A6/A7, l'infrastructure existante ayant, selon le préfet, vocation et capacité à absorber 15 000 à 20 000 véhicules par jour. On condamne ainsi les habitants et les acteurs économie de l'Est lyonnais à vivre un véritable enfer.

Les 20 000 véhicules passant sur l'A6/A7 en transit se répartiront sur l'A46 nord, la rocade est, l'A432 et l'A46 sud. Or, en semaine, la circulation est déjà chargée sur le périphérique et la rocade. Ces véhicules vont venir s'ajouter aux 25 000 véhicules journaliers de la rocade est. Embouteillages garantis sur des axes routiers qui absorbent déjà les flux issus du Grand Stade et bientôt le trafic lié à la zone commerciale de Vénissieux. La rocade Est sera donc impraticable, la preuve étant qu'il est déjà prévu d'assurer la continuité du trafic nord-sud par un itinéraire bis sur une seconde ceinture, l'A432.

La Métropole, déjà complètement congestionnée, deviendra franchement irrespirable.

Afin d'éviter que notre commune ne soit la grande victime de ce déclassement, il faut donc le conditionner à l'apport concret de solutions visant à fluidifier la circulation. Il serait judicieux d'imaginer dès maintenant de grandes infrastructures permettant ainsi à notre Métropole de ne plus subir l'asphyxie routière : prolongement de l'A432 à hauteur de Vienne vers une portion avancée, la rocade est ou l'A432 constitue un détour considérable pour le transit nord-sud alors qu'une liaison A489/A450 semble plus évidente. Il faut résoudre le dilemme de la traversée de Lyon par le centre qui est gratuite alors que la circulation sur l'A432 qui contourne l'agglomération de l'est est payante.

Il faut enfin réaliser l'Anneau des Sciences, lequel, en toute logique, devait précéder le déclassement comme cela était préconisé dans le SCOT.

Enfin, le contournement à l'ouest avec le COL stoppé uniquement par manque de volonté politique est indispensable afin que la totalité du report du trafic nord-sud ne soit pas uniquement dirigée vers l'est.

En conclusion, le déclassement de la section des autoroutes A6/A7 ne doit plus être uniquement abordé comme un moyen pour résoudre les problèmes de nuisance de Lyon mais de toute la Métropole. La réussite de ce déclassement est donc conditionnée à la transformation des flux de circulation sur une plus grande échelle.

Nous voterons ce vœu pour défendre l'intérêt des Villeurbannais mais aussi pour affirmer les droits des communes de l'Est lyonnais face à la Métropole.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Une fois n'est pas coutume, je serai d'accord avec la fin de l'intervention du Front National, il faut effectivement de la volonté politique sur ce sujet. Le déclassement est une nécessité et sans doute un prérequis pour envisager le reste et notamment le rééquilibrage des infrastructures. Il est vrai que l'Est lyonnais a longtemps été victime des choix en termes d'infrastructures à plusieurs niveaux. Je parle plutôt de l'est plus loin que Villeurbanne.

Sujet néanmoins complexe qu'il paraît peu opportun de débattre dans un Conseil Municipal ici. D'ailleurs, M. Martin a dit lui-même que ce n'était pas le rôle de ce Conseil Municipal de traiter ce sujet, je suis d'accord avec lui, je ne vois pas pourquoi on traiterai ce sujet. Il y a des élus dans ce Conseil Municipal qui sont au Conseil Métropolitain et dont c'est le rôle de porter la voix des Villeurbannais. Nous n'avons pas à leur donner de mandat, ils l'ont déjà.

Sur la question du respect des dispositions du SCOT, c'est une lapalissade. Il faut les respecter, elles ont été établies pour cela et cela ne peut pas être un prérequis à partir du moment où l'on met en œuvre une volonté politique.

Sur la concertation, je me réjouis que le groupe Les Républicains, dont le parti n'est généralement pas le premier à promouvoir la participation, la concertation, fasse ici une exception.

Mme Vessiller a rappelé l'urgence écologique, il ne faudrait pas que des lobbies particuliers retardent une décision urgente. Donc la concertation de tous, oui, mais les jeux de lobbies, non.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Soares ?

M. Mathieu SOARES.- Il est toujours un peu particulier d'intervenir dans les derniers, je ne veux pas ajouter à ce qui a été dit. Je rappelle notre soutien au déclassement de l'A6/A7. Nous avons maintenant une opposition au tout routier, nous sommes pour le développement d'autres modes de transport.

Je note quand même que M. Martin marchait sur des œufs en présentant son vœu. Je ne sais pas si j'ai bien envie d'entrer dans ce jeu que Les Républicains nous proposent, qui consiste à savoir si c'est à notre Conseil Municipal de trancher entre cette divergence de points de vue entre les amis des Républicains à l'est et à l'ouest de notre métropole.

Nous ne prendrons pas part à ce vote.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Devinaz ?

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Tout d'abord, Monsieur Poncet, si on fait un peu d'histoire de construction autoroutière, l'A432, initialement, c'est l'A46. C'est sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, en 1979, qu'il a été pris la décision de couper l'A46 en deux pour la rabattre sur Vaulx-en-Velin et profiter de la rocade des villages (CD300), ce que l'on appelle la rocade est aujourd'hui et prolonger ce CD300 par l'A46. Si cette décision n'avait pas été prise en 1979, l'A46 passerait là où passe l'A432.

Je voudrais moi aussi, pour le groupe socialiste, qui l'a fait à la Métropole, me féliciter de ce déclassement. Entre Limonest et Pierre-Bénite, un peu plus de huit communes retrouveront une atmosphère apaisée, une meilleure qualité de l'air et de vie. Je conviens avec le groupe Les Républicains que ce dossier est d'une importance majeure pour notre territoire.

Je voudrais, dans un premier temps, parler d'ambiguïté et de contradiction. Monsieur Martin, à vous entendre, on dirait que vous êtes le chevalier blanc de la concertation. Dans toute la longue liste des considérants, je vous en propose un à ajouter et, en même

temps, en l'ajoutant, de le proposer au vote de la prochaine séance de la Région et d'interroger le soutien de la Région au projet de l'A45 qui, me semble-t-il, et j'en suis à peu près certain, fait courir un risque néfaste à l'équilibre des déplacements dans notre agglomération et, en plus, ce choix-là est contraire au développement durable.

Il y a quand même une contradiction dans votre parti politique. Aujourd'hui, au niveau local, vous demandez plus de concertation avec les habitants, les élus, les associations, c'est-à-dire les corps intermédiaires, et comme je suis un peu la campagne présidentielle, vous soutenez un candidat qui a dit que, s'il était président, il gouvernerait par ordonnance pour de grandes réformes, celle du travail, de la fiscalité et de l'apprentissage. Il y a quand même quelque ambiguïté et contradiction dans la façon dont aujourd'hui vous nous présentez votre vœu et votre façon d'agir.

Le deuxième temps, c'est qu'il me semble que la concertation existe déjà. Certes, lors de la séance de la Métropole, pour le groupe Métropole Autrement, j'ai dit qu'il y avait un planning, que c'était un objectif qui ne devait pas devenir un dogme, que la concertation nécessitait du temps et qu'il fallait vraisemblablement revoir le planning si nécessaire pour réussir la concertation.

Ce jour-là, notre groupe s'est félicité que le président de la Métropole renvoie ou sollicite le pôle métropolitain pour aborder tous les aspects de ce déclassement parce que ce déclassement a des implications qui vont bien au-delà de notre territoire métropolitain et le pôle métropolitain est un établissement public qui assure le développement coordonné de plusieurs agglomérations : Lyon, Saint-Étienne, je pense que vous êtes bien placé aussi pour être représenté, Bourgoin-Jallieu, Vienne Villefranche. Je regrette que Bourg-en-Bresse n'y soit pas mais c'est, me semble-t-il, un lieu bien adapté pour aborder toutes les implications de ce déclassement.

Je voudrais rappeler aussi que, pour l'A432, il est quand même utile d'associer l'État car une grande partie de son prolongement ne se fait pas sur le territoire de la Métropole qui est en dehors. De plus, sur ce type d'infrastructure, il me semble bien que c'est encore de la compétence de l'État.

Je voudrais aussi rappeler qu'il y a eu plusieurs réunions. J'ai eu la chance de participer à toutes pour notre groupe. Il y a eu trois groupes de travail, une commission générale, deux débats en Métropole, et il me semble que les élus républicains, vous avez été totalement associés. Dans ces réunions, j'ai quand même remarqué qu'il y avait des diversités et des contradictions, des positionnements des élus LR qui étaient parfois assez différents.

Si je peux résumer, j'ai bien compris que certains à l'est souhaiteraient que l'A432 soit greffée sur l'A46 élargie. Pour avoir rencontré des élus Les Républicains qui ne sont pas dans la Métropole mais dans l'Ozon, eux souhaitent que l'A432 soit prolongée au sud de Vienne. Pour le moment, l'État leur répond que c'est extrêmement coûteux.

Il y a quand même quelques contradictions et, à écouter Les Républicains, pour synthétiser, est-ce que M. Gascon et M. Fenech sont sur la même longueur d'onde par rapport à ce type de projet ?

Quand on fait l'intercommunalité, on s'éloigne un peu de la commune, quand on fait beaucoup d'intercommunalité, on y revient. Pour Villeurbanne et notre groupe à la

Métropole, nous sommes attentifs à ce que ce déclassement ne conduise pas à des conséquences néfastes pour Villeurbanne.

Effectivement, comme Béatrice Vessiller, professionnellement, quelques études montrent que l'on peut parfois être optimiste. En même temps, on peut aussi regarder la réalité, 16 000 véhicules par jour peuvent se retrouver sur le périphérique, le boulevard Laurent Bonnevey, ce n'est pas certain, sur la rocade est, et ce report peut être inquiétant puisque ces axes aujourd'hui sont à certaines heures saturés. Une augmentation de trafic génère forcément de la pollution atmosphérique et du bruit.

C'est pour cette raison que la Ville demande des mesures visant à revenir au boulevard Laurent Bonnevey comme il était au début des années soixante-dix, c'est-à-dire apaisé, avec des carrefours revus, des murs antibruit. Sur ce périphérique, maintenant qu'il est large, si on arrive à intégrer des lignes fortes de transport en commun, on peut aussi, comme du côté de Grenoble, faire en sorte qu'elles soient partagées pour les voitures qui font du covoiturage, réduire la vitesse ou mettre en place des systèmes plus modernes qui régulent la vitesse en fonction du flux de trafic.

Pour l'ensemble de ces raisons, notre groupe pense que c'est un sujet important qui doit être renvoyé à l'étude en commission adéquate.

M. LE MAIRE.- En tout cas, à travers les différentes interventions, on peut faire quelques constats.

Sur un tel sujet, la concertation, l'élaboration, les avancées demanderont du temps. Les problèmes sont complexes, on ne peut pas les réduire comme vous le mettez dans votre vœu à quatre considérants et à quatre résolutions. On a l'impression d'avoir quelque chose qui relève du tribunal administratif. À mon avis, cela ne me semble pas tout à fait correspondre à l'enjeu de ce déclassement et des conséquences qu'il porte.

De plus, on est sur une échelle géographique qui, même s'il y a des conséquences ici, notamment pour nous concernant le boulevard Laurent Bonnevey, n'est pas celle de la commune de Villeurbanne. Cela devrait vous amener non pas à l'humilité mais à voir un peu plus grand que simplement ce qui se passe ici.

Après, puisque vous avez parlé de démocratie ou de concertation, M. Devinaz ne l'a pas rappelé mais quelques postures politiques s'expriment. Quand le maire de Saint-Priest s'autoproclame président d'un certain nombre de communes de l'Est lyonnais pour montrer les problèmes qu'il va rencontrer mais que ni Villeurbanne, ni Bron, ni Vaulx-en-Velin n'ont été concernées par cette disposition, on voit bien que cela relève un peu du jeu politique. Si on veut aborder l'ensemble des problèmes, on ne constitue pas simplement un syndicat ou une association avec des communes qui sont dirigées par Les Républicains.

Tout cela nous amène un peu à réfléchir aux objectifs poursuivis dans ce domaine.

C'est un problème qui est à une échelle géographique qui n'est pas celle de la commune, qui demandera du temps, qui nécessairement, sera accompagné d'un certain nombre de concertations. Ces concertations auront plutôt lieu à une échelle qui ne sera pas forcément uniquement celle de Villeurbanne.

Comme l'a dit M. Devinaz, mais pour que notre information soit la plus complète possible puisque tout le monde ici n'est pas à la Métropole, je propose que nous ayons, lors d'une commission, un exposé complet. Nous inviterons un fonctionnaire de la Métropole, comme cela s'est fait à la Métropole, pour venir présenter l'ensemble des enjeux. C'est un peu difficile ici de parler de l'A432, de l'A6, de l'A7, du nœud autoroutier. On a besoin de voir un peu les choses.

Je proposerai également à un représentant de l'État concerné de venir, et les élus qui le voudront, même s'ils ne font pas partie de la commission, pourront y assister.

Je rappelle que dans notre règlement intérieur, nous avons plusieurs possibilités : soit nous mettons ce vœu aux voix, ce que je ne propose pas, soit nous renvoyons ce vœu en commission de façon à avoir une approche multifactorielle. Un tel problème le mérite.

Je fais la proposition de renvoyer ce vœu en commission avec les considérants que je viens d'évoquer.

Quels sont ceux qui sont d'accord ? Quels sont ceux qui votent contre ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Nous ne participons pas au vote.

M. LE MAIRE.- Donc, le vœu sera renvoyé en commission le plus rapidement possible, nous aurons besoin d'avoir un certain nombre d'interlocuteurs et de trouver une date qui leur convienne.

Merci.

La séance est levée à 18 heures 50.